

Quand se réunira le Comité permanent?

Inévitables et justes délais — Mieux vaut une réunion un peu différée, mais préparée et pleinement fructueuse, qu'une improvisation aux trois quarts stérile — Ce que nous avons le droit d'attendre des membres du Comité — Ce que nous leur devons

Les lecteurs du *Devoir* s'intéressent à la vie de notre groupe. Ils ne seront probablement pas fâchés, encore que la chose paraisse en ennuyer d'autres, que nous leur reparlions du Comité permanent du Congrès de Québec et de sa besogne prochaine.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, le comité provisoire que le Congrès avait chargé de constituer le Comité permanent s'est réuni cette semaine à Québec. Il a établi la liste qu'on a pu lire et qui contient des représentants de tous les groupes français du continent, sauf celui de la Colombie, dont le choix a forcément été réservé au Comité permanent lui-même.

Quand ce Comité permanent se réunira-t-il? Nous l'ignorons encore, bien que l'exécutif provisoire désigné à Québec ait pour mission de le convoquer le plus tôt possible. Si pressé que soit cet exécutif de mettre en mouvement le mécanisme nouveau, il faut compter avec d'inévitables et justes délais.

Le Comité permanent se compose de membres qui habitent (ne parlons pas pour le moment du représentant de la Colombie) des points assez éloignés que Charlotte-town, Calgary et Saint-Martinville en Louisiane. Il est évident qu'on ne peut les déplacer sans qu'un certain travail préliminaire ait été ébauché, ni que chacun d'eux ait été mis en situation d'apporter à Québec une documentation et des projets précis.

C'est pourquoi, selon toute probabilité, l'exécutif provisoire, qui dispose des archives du premier Congrès, qui peut utiliser l'expérience de ceux qui organisèrent le premier Comité, préparera d'abord un projet de constitution et de règlements. Ce projet sera soumis par lettre aux membres du nouveau Comité, afin que ceux-ci aient tout le temps d'en prendre connaissance et, s'il y a lieu, de présenter à ce propos leurs observations et commentaires.

L'actualité

L'ironie, la grande incomprise

L'ironie est toujours dangereuse. Il paraît que dans mon actualité sur l'oraison sénatoriale du Wisconsin, d'anciens ont pris au sérieux la proposition de substituer la prière parlementaire wisconsinienne à la prière que récite à Montréal Son Honneur le maire Raynault à l'ouverture des séances du conseil, et à Québec les présidents des Chambres avant les séances de la session. Ceux-là n'ont pas aimé que soit qualifiée "falote" la prière de la plupart des "assemblées délibérantes de l'univers catholique" par rapport à celle du Wisconsin. J'avais pourtant pris la peine de dire de cette dernière: "Elle est vraiment bien pensée. Son défaut est plutôt qu'elle l'est presque trop. Il semble que quelque humoriste a pris plaisir à la "florner", comme on dit vulgairement". Notre directeur, M. Pelletier, m'avait pourtant mis en garde contre l'ironie. Est-ce parce qu'il est au loin que j'ai oublié ses conseils? Faudra-t-il demander à son retour quelle prière récite aux séances généralistes de l'Université, les Négrins, les Aga Khan, enfin le ramassage de groupes-maçons, de juifs et autres qui règnent sur les bords du lac Léman.

Mais dès aujourd'hui, je peux cependant réparer ma faute et obtenir l'assurance l'absolution de notre directeur. Un prêtre de mes amis a bien voulu faire quelques recherches sur la prière "que récite la plupart des assemblées délibérantes de l'univers catholique". Il l'a analysée, la décomposée et l'expliquée à merveille. Voici ce qu'il m'écrit:

"On peut la diviser en trois parties:

a) la première: "O Dieu éternel et tout-puissant, de Qui vient tout pouvoir et procède toute sagesse, par Qui les rois régissent et font les lois justes". Ceci est emprunté à peu près textuellement à diverses oraisons du Missel et du Pontifical Romains.

b) la seconde: "Nous voici assemblés en votre présence pour admettre les mesures destinées à assurer la bonne administration de notre ville". Ceci est l'élément traditionnel, encore que variable dans sa proposition finale, de la prière des assemblées délibérantes: une formule analogue se retrouve dans la prière que se récite dans les Synodes diocésains, les Conciles et jusque dans les Congrégations Romaines. On l'appelle communément l'*Adsumus*, du premier mot du texte latin, qui signifie précisément: nous sommes ici assemblés.

c) la troisième enfin: "Accordez-nous, nous Vous en supplions, Dieu de miséricorde, de ne désister que ce qui est conforme à Votre volonté, de la rechercher avec prudence, de la connaître avec certitude, et de l'accomplir pleinement pour l'honneur et la gloire de Votre nom (et le bonheur de notre patrie). Ainsi soit-il". Ceci est une des plus belles prières qu'aient composées saint Thomas d'Aquin et le Pape Léon XIII l'a enrichie, le 21 juin 1879, d'une indulgence de 300 jours. Seuls ses derniers mots (entre crochets) ont été

En pays neufs

Jusqu'au plus creux de la mine Sullivan

Un travail de rats, mais travail intelligent — Front d'attaque et chantiers d'abattages — Une caverne comme Virgile dut en montrer à Dante — Sortir les noix de la praline — Un gruyère dans lequel les rats se sont mis — Une mine commence par coûter deux fortunes et ne fait pas encore de profit — A propos de la "Sullivan"

(Par Emile BENOIST)

XVI

"Travail de rats, comme vous voyez", me dit mon jeune guide, M. Paul-Emile Gagnier.

Nous n'étions alors peut-être pas au plus creux de la mine Sullivan, assez creux toutefois pour donner au citoyen de surface que je suis l'impression de ne pas se trouver dans son habitat ordinaire. La lampe de mon casque de mineur, casque prêt, dont la lourde batterie me pesait aux reins, promettait son écran de lumière sur la paroi verdâtre et suintante du travers-banc. Son halo oblique et mobile se croissait constamment, en une sarabande fantomatique, au halo tout semblable de la lampe de mon compagnon. Je ne voyais de celui-ci que le dos mouillé et miroitant de sa longue capote caoutchoutée. Dans une mine, m'avait-on prévenu, marchez toujours la tête penchée, regardez à vos pieds. Nous claquions en effet dans l'eau et ma botte au bout ferré butait sans cesse sur une aspérité, sur le rail des wagonnets. De loin, comme un roulement de tonnerre, nous parvenait le bruit des foreuses pneumatiques, à l'oeuvre sur les fronts d'attaque.

A la rencontre de deux couloirs, je lève un peu la tête. Mon casque donne durement sur quelque chose qui doit être du roc. Je comprends alors que le casque du mineur s'ajuste sur une sorte de bourrelet fait de bandellettes.

Nous étions à l'un des fronts d'attaque, quelque part sous le lac de Montigny. Le couloir s'est légèrement élargi. Devant un chantier d'abattage s'établira probablement à cet endroit, où l'on vient justement de faire une découverte intéressante. La foreuse des mineurs semble avoir pris contact avec une veine qui vient selon toute vraisemblance de la propriété voisine de Siscoe. Des ouvriers, dans la lumière parcimonieuse et vacillante des lampes, vrillent le roc à

ajoutés au texte du Docteur Angélique.

Et voilà! On voit dans quelle serène liturgie baigne la prière de la "plupart des assemblées délibérantes de l'univers catholique". Gardons notre prière et laissons la leur aux sénateurs du Wisconsin. Surtoit pas d'ironie!

A. A.

(suite à la page 2)

Bloc-notes

C'est un peu de notre faute

Un Canadien français arrive de Boston. Il a traversé deux fois la frontière. Quelles impressions rapporte-t-il? Il a bien voulu nous en faire part, du point de vue du français. A l'aller, à Armstrong, il réclame des formules françaises. Les douaniers lui répondent:

— On en a quelque part, mais on ne nous en demande jamais, monsieur. Alors, voyez-vous, nous ne les avons pas sous la main.

Au retour, le voyageur passe la frontière à Philippsburg. De nouveau il demande des formules de langue française pour la déclaration douanière. Catégoriques mais patriotes, les douaniers, dont plusieurs sont de langue française, déclarent:

Jamais nous n'avons eu ici de formules en français. Nous n'avons que des formules en anglais. Voulez-vous dire aux Canadiens français de demander des formules françaises quand ils passent la frontière?

Cet appel des douaniers au sens patriotique des voyageurs canadiens est révélateur. L'entendons-nous ce cri: "Voulez-vous dire aux Canadiens français de demander des formules françaises quand ils passent la frontière?" Un peu partout, il faut se rappeler l'ordre de l'événement: "Du français, c'est à nous d'en mettre". Aux douanes, dans les services fédéraux en général, dans les grandes entreprises, dans les grands magasins. Parler français partout, c'est forcer les patrons dans les maisons anglaises ou dans les services du gouvernement à prendre à leur service des compatriotes.

A. A.

Pas d'exemplaires français

Un employé du *Devoir* a réclamé ces jours-ci à l'hôtel des postes de Montréal la version française de la brochure intitulée *Postal Information* et qui est publiée sous l'autorité du ministre des postes, M. Elliott.

Malgré l'insistance qu'il y a mise, notre employé n'a pu obtenir l'édition française. On lui a répondu qu'il n'y en avait pas un seul exemplaire disponible.

Nous espérons bien que cette anomalie sera bientôt corrigée. A Montréal les agents du service postal sont de langue française dans la grande majorité et la brochure dont il est question contient des renseignements d'une utilité courante.

L. D.

Le texte authentique de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord

UNE LETTRE DE M. P.-B. MIGNAULT

M. P.-B. Mignault, l'ancien juge à la Cour suprême du Canada, a bien voulu adresser à notre camarade Benoist la lettre suivante:

Montréal, 13 septembre 1937
Monsieur E. Benoist,

Le "Devoir".

Cher monsieur Benoist,

Au sujet de votre note dans le *Devoir* de ce soir, où il est question de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, voulez-vous me permettre une petite observation?

Un correspondant de presse, dites-vous, annonce que le gouvernement fédéral se propose de se procurer une copie certifiée de cette loi dont l'original se trouve à Londres.

Je crois le gouvernement fédéral incapable de commettre pareille sottise. Chaque Parlement et chaque Législature ont un bulletin officiel des lois, et les lois qui y sont imprimées par l'imprimeur d'Etat sont authentiques. Le recueil officiel anglais se trouve dans toutes nos bibliothèques de droit. Cherchez-y pour l'année 1867, et vous aurez ce que vous pourriez peut-être appeler l'original. Il n'est besoin d'aucune copie, certifiée ou non.

Ce qui est vrai, cependant, c'est que le texte de notre constitution qu'on a imprimé dans nos propres recueils de lois n'est pas officiel. A plus forte raison la traduction française de cette loi n'est pas authentique.

Je vous suis toujours avec intérêt, ce qui explique que je me sois permis de vous envoyer une mise au point.

Sincèrement,

P.-B. MIGNAULT

P.S.—S'il y avait des différences entre l'exemplaire d'une loi conservée aux archives du Parlement et la même loi telle qu'imprimée dans les Statuts, cette dernière l'emporterait, car seule elle est authentique. On ne permettrait pas à un plaideur d'en contester l'exactitude.

Le carnet du grincheux

Les spéculateurs à la hausse trouvent que le franc ne joue pas franc de ce temps-ci.

Tout le monde appelle les chars d'assaut. Thanks signifie merci, mais dans ce cas les tanks sont le symbole de la guerre sans merci.

Les Allemands viennent d'inventer un obus qui en Espagne fait fondre com-

A Genève et à Changhaï

Séparation du pacte de la S. D. N. des traités de paix

On bifferait les appellations "alliés" et "puissances associées"

Demain, jour d'"humiliation", les Chinois garderont un silence de trois minutes, à midi

GENEVE, 17 (S.P.A.) — Un comité d'experts s'occupe d'un projet dont il est question depuis longtemps chez ceux qui veulent l'expansion de la Société des nations: séparer le pacte de la Société des traités qui ont mis fin à la Grande guerre. Le comité aurait préparé un plan qui, croit-on, pourrait ramener l'Allemagne à la Société. Le plan exige entre autres choses le biffage des appellations d'"alliés" et de "puissances associées".

L'ALLEMAGNE

La séparation du pacte et des traités de paix est un article du projet de réforme que le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la Grande-Bretagne, M. Eden, a préconisé l'automne dernier. On a considéré la déclaration qu'il a faite à ce sujet comme un bon mouvement envers l'Allemagne.

On sait que la Société a été instituée au moyen du traité de Versailles, à l'application duquel le Reichsführer Hitler a soustrait l'Allemagne.

Mais la question des anciennes colonies allemandes subsiste, aussi des personnalités de la Société doutent-elles fort que la séparation projetée suffise à assurer le retour de l'Allemagne.

A. A.

Les loges orangistes demandent d'appuyer M. Rowe

On croit qu'on ne vaincra M. Hepburn qu'avec l'arme des préjugés religieux. — La campagne de fanatisme est déclanchée plus tôt qu'on ne l'escomptait. — Le retentissement de l'alliance de M. Rowe avec l'orangisme sur le parti conservateur fédéral. — Les toriers catholiques sont gelés. — M. le Dr Manion fort embarrassé. — Ce que disait sir John Macdonald.

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 17. — La campagne électorale en Ontario menace de se convertir en une lutte religieuse et raciale d'un caractère particulièrement grave. La province devra à M. Earl Rowe, à ses acolytes et aux orangistes ce retour au fanatisme qui a si péniblement marqué la vie politique en Ontario il y a quelques années passées. Dès le début de la campagne, M. Rowe, reprenant un thème favori, a sommé M. Mitchell Hepburn de définir clairement son attitude au sujet des écoles séparées. Une telle sommation était inutile, M. Hepburn ayant exposé plus d'une fois son point de vue sur la question. Mais le chef du parti conservateur, entouré des éléments les moins désirables du parti tant provincial que fédéral, revient à la charge. En ce faisant il espère combler les trous béants qui existent dans son programme électoral.

Manifeste orangiste

Voici maintenant que les loges orangistes se portent à son secours. Dans un manifeste publié hier, la Grande loge de l'Ouest d'Ontario demande à ses membres de voter

me neige l'acier des chars d'assaut... Encore une ou deux inventions comme cela et l'histoire qui veut qu'ils récupèrent leurs colonies ne sera plus une invention.

La petite guerre (ainsi nommée-t-on les grandes manœuvres) est commencée en France. L'état-major britannique y assiste et cela fait penser que la petite guerre n'est peut-être qu'un intervalle entre deux grandes guerres.

La douane américaine a saisi les bagages d'un juge de la Cour suprême de New-York. Ce juge se nomme Lauer, patronyme qui ne vous dit peut-être rien, mais qui ferait hurler Hitler.

Les juges ne sont sans doute pas au-dessus de la loi, mais dans certains pays ils réussissent tout de même à la mettre sous leurs pieds, qu'elle vienne de Moïse ou de l'oncle Sam.

Sept ans de pénitencier, cela ne fait toujours que trois ans, selon M. le magistrat Monet. A ce compte les condamnés à vie doivent avoir... la vie courte.

Un homme avait vendu des pierres tombales mystiques. Il est mort avant le procès que lui intentait le fraudé. Le médecin qui a attesté la mort du vendeur de fausses pierres s'appelle Lapierre, l'exploiteur de ce commerce macabre et qui a si mal tourné qu'il en a tourné l'oeil s'appelle pour lui Lamieux, et c'est l'acheteur qui s'appelle Marchand.

Radio-Etat avait fixé à 5% le temps alloué aux annonces jusqu'ici. La proportion d'annonces était pour certains programmes brefs de 5 pour 100. On se demande ce que ce sera maintenant que la proportion officielle est portée à 10 pour 100 (1)

Le Grincheux

IL PLEUT A CHANGHAI

CHANGHAI, 17 (S.P.C.-Havas) — A Changhaï, la pluie immobilise l'infanterie, les chars de combat et les avions. Mais l'artillerie est à l'oeuvre.

Le gouvernement chinois a ordonné de garder le silence trois minutes à compter de midi demain, jour d'"humiliation", puisque c'est le sixième anniversaire du commencement de la conquête de la Mandchourie. Dans une proclamation, il demande au peuple de se préparer à soutenir une longue guerre contre le Japon.

Un observateur militaire étranger dit que la bataille de Changhaï a fait ressortir la supériorité du matériel des Japonais, mais qu'elle a aussi mis en évidence de remarquables qualités du soldat chinois.

80,000 SOLDATS JAPONAIS

Le Japon a environ 80,000 soldats à Changhaï. Les observateurs militaires étrangers croient que c'est à peu près le nombre de soldats qu'il faut pour occuper la ville et que le Japon devra envoyer au moins trois nouvelles divisions, s'il veut dominer de Changhaï à Southchéou.

teur — un Canadien français qui ne participe pas à la campagne actuelle à cause précisément de l'attitude de M. Rowe sur les écoles séparées — nous avait prévenu il y a déjà plus d'une semaine, que le parti conservateur se préparait à soulever la question des écoles séparées au cours de la dernière semaine de la campagne. Le mot d'ordre avait été donné. M. Rowe lui-même devait relancer M. Mitchell Hepburn, après quoi les orateurs du parti, les sociétés protestantes et les loges devaient se mettre de la partie dans un effort général et concerté pour exploiter la haine du papisme. Les bons Ontariens, toujours un peu crédules quand il s'agit du danger papiste, auraient été frappés par l'étendue de la menace que représentent les écoles séparées.

On a hâté l'intervention des loges

Selon toute apparence on a modifié le plan de campagne. On a hâté l'intervention des loges. Les stratèges du parti conservateur ont sans doute constaté que les progrès de leurs candidats n'étaient pas assez rapides. Ils ont voulu entrer en pleine lutte tout de suite et attaquer l'adversaire sur le terrain qu'ils avaient choisi. Cela leur donne près de trois semaines pour exploiter le filon du fanatisme. Si la population ne répond pas assez vite aux appels de ce genre, il sera toujours temps de changer de tactique avant le jour du scrutin.

Entre temps, les électeurs susceptibles de se laisser convaincre auront été convertis à la cause conservatrice. On avisera à d'autres moyens pour conquérir les comités réfractaires. De toutes façons on a juré bon de ne pas retarder davantage la publication du manifeste des loges. Advienne que pourra.

Cela gênera beaucoup les candidats conservateurs catholiques. En particulier M. R.-J. Manion, qui vient de commencer une tournée provinciale. A la suite de l'intervention des loges, il sera impossible aux candidats conservateurs de langue française de recueillir assez de votes pour se faire élire. Dans les comités dont la population est en majorité catholique, on avait commencé à dire qu'à tout considérer, M. Earl Rowe n'était pas le fanatique que l'on disait. Le ma-

(suite à la page 2)

Le mot d'ordre aurait été donné

Le manifeste orangiste n'était pas inattendu. Seulement, on ne croyait pas qu'il serait publié si tôt. Un membre en vue du parti conserva-

Lire en page 6: Le R. P. Joseph Paré, S.J., de retour d'Europe.

DEMAIN

UN NOUVEAU PORTRAIT POLITIQUE: LE SÉNATEUR LACASSE — REPRISE DES "BRIBES DE GRAMMAIRE" — LE JAPON ET LA CHINE — UN ARTICLE DE M. E.-Z. MASSICOTTE

Demain, le "Devoir" publiera un nouveau portrait politique de M. Léopold Richer: le sénateur Gustave Lacasse. Dans le même numéro, nous publierons un article d'histoire locale de M. E.-Z. Massicotte, chef des Archives judiciaires à Montréal, sur le colonel Wetherall et sa maison de Montréal.

Dans le même numéro aussi, reprise, par M. Jean-Marie Laurence, de ses "Bribes de grammaire". Lire encore dans le "Devoir" de demain un article d'histoire de M. Léo-Paul Desrosiers, des articles et des chroniques de nos collaborateurs réguliers, une étude économique de M. Vaillancourt, la chronique féminine, celle des Jeunes Naturalistes, une abondante revue de la presse, où il sera particulièrement question de la Chine et du Japon, des notes sur les missions, les dernières nouvelles du pays et de l'étranger, etc., etc.

PRIX: 3 SOUS — RETENEZ D'AVANCE VOTRE NUMERO.

En Chine

Les troupes chinoises qui combattent les Japonais au sud de Peiping n'ont ni canons ni avions

Peiping, 17 (S. P. A.). — Il paraît que le gouvernement central envoie des divisions dans la Chine du nord, où des troupes régionales mal armées s'efforcent d'arrêter la progression de l'armée japonaise vers le sud. La nuit dernière, certaines de ces troupes régionales ont vainement tenté d'arrêter au bord d'une rivière 60.000 soldats japonais. Cette armée japonaise avance maintenant vers Tchotchou, base d'opérations que les Chinois ont à 40 milles au sud de Peiping.

Les troupes chinoises qui combattent les Japonais au sud de Peiping n'ont ni canons ni avions. Des observateurs militaires étrangers ont vu le gouvernement central sacrifier ces troupes régionales. N'ayant pas le matériel qu'il leur faudrait pour combattre avec suc-

ces, elles servent, disent-ils, à retarder les Japonais pendant que des armées du centre établissent une forte ligne de défense à une vingtaine de milles au sud des lignes de feu actuelles. Cette ligne, dit-on, ressemble à celle que les Chinois ont établie à Changhaï sous la direction d'officiers allemands. Elle est pourvue d'ouvrages en béton armé. Il paraît qu'elle s'étend depuis la limite ouest jusqu'à la limite est du Hopé.

Des observateurs sont convaincus que les Chinois ont retiré leurs avions militaires de la région de Changhaï pour les envoyer opérer dans la Chine du nord. Chinois et Japonais sont d'accord sur ce point: c'est dans la Chine du nord que la guerre se décidera.

Nouvel évêque de Nagasaki

Mgr Yamaguchi remplace Mgr Hayasaka

Rome. (Par courrier). — La Congrégation de la Propagande a nommé évêque de Nagasaki Mgr Paul Alifio Yamaguchi, préfet apostolique de Kagoshima, en remplacement de Mgr Janvier Hayasaka, démissionnaire pour raisons de santé.

Mgr Yamaguchi, né à Chemulpo, en Corée, de parents japonais, qui se fixèrent par la suite à Utsunomiya, dans le diocèse de Nagasaki, commença ses études de philosophie au séminaire diocésain pour les ter-

miner à Rome, au Collège Urbain de la Propagande, où il prit ses grades en théologie.

De retour au Japon, il fut d'abord curé de Goto, puis curé à Nagasaki, en même temps qu'il professait au petit séminaire. Quand la préfecture apostolique de Kagoshima passa des mains des Français canadiens, en 1936, ce fut lui qui devint préfet apostolique.

En pays neufs

(suite de la 1ère page)

un travail intelligent. Du chantier d'abattage au niveau inférieur, des descentes, des chemins ou des couloirs à minerai ont été pratiqués. La première descente est même probablement la voie par laquelle les mineurs sont venus, d'en bas, car dans les mines, une fois que les organes essentiels: puits et travers-bancs, sont établis, c'est généralement de bas en haut que se pratique le travail d'abattage. C'est d'en bas, par la descente, que les mineurs sont venus ouvrir le chantier d'abattage. Une autre voie d'accès a été ouverte par en bas, peut-être plusieurs autres. Elles servent toutes, moins une qui est réservée aux hommes, à la descente par gravité du minerai que des waggonnets prennent aussitôt pour le conduire, sur rail, à la recette, qui est le palier du puits. Les waggonnets, hissés à la surface, vont se vider au tressis puis redescendent dans les profondeurs, prendre de nouveaux chargements.

Travail de rat, travail intelligent surtout. N'est-ce pas le génie même qui le dirige et l'ordonne? L'aménagement d'une mine ne peut se faire autrement que par la coordination d'un ensemble de travaux, l'exécution d'un plan d'ensemble à rendre jaloux n'importe quel urbaniste. Il n'y a probablement pas d'endroit au monde où comme dans une mine chaque chose doit être à sa place.

Le minerai dans une mine, c'est un peu comme des noix dans un gros gâteau de praline. Il faut aller chercher les noix en endommageant la praline le moins possible. Non pas que la praline minière soit si précieuse mais elle est généralement de matière assez dure; dans les mines de l'Abitibi, la praline c'est de la diorite, de l'andésite ou quelque chose de la même famille précambrienne. En déplaçant sans trouver de noix serait inutile et onéreux tout autant. Le génie minier se donne pour objet, non pas de trouver les noix, c'est le rôle du prospecteur — mais de les mieux localiser, de les bien repérer, quand on lui indique qu'il y en a quelque part, de les extraire aussi au coût le plus bas.

C'est pour cela que l'on pratique des sondages au diamant, non seulement de la surface mais en partant des profondeurs, que l'on creuse des puits, tantôt sur le plan vertical tantôt sur un plan incliné, que l'on perce des travers-bancs, dans la matière stérile, voie d'accès directe aux veines, des galeries, qui sont dans le minerai même, des couloirs, des chemins, des monteries et des descentes, des plans inclinés de toutes sortes, que l'on voit à l'échouement et au pompage des eaux, à la ventilation forcée, que l'on rompt pour l'abaissement des chantiers ouverts qui sont, par rapport à l'ensemble de la mine, comme les grands vœux d'un gruyère. Mais un gruyère, dans lequel, c'est bien le cas de le dire, les rats se sont mis.

Il faut dépenser une fortune pour prouver une mine, la prospecter scientifiquement, ainsi que nous avons vu que cela se fait à Beauport. Il en coûte une autre pour aménager la mine prospectée, dont l'existence est certaine, pour en "bloquer" le minerai, selon un mot que la bourse minière et ses courtiers ont fait connaître au public mais sans toujours en lui donnant son vrai sens. Dans le monde de la spéculation, certains mots ont parfois cours facile, trop facile.

Du minerai "bloqué", autrement dit assuré, c'est strictement le minerai d'une veine qui a été mise à nu sur quatre faces et dont la teneur est connue.

De chaque côté d'une veine par exemple, on creuse des monteries, d'un niveau inférieur jusqu'au niveau au-dessus. L'existence de la veine entre deux niveaux et deux monteries se trouve ainsi démontrée. On a alors un parallépipède dont on connaît le volume d'une façon assez précise et sur lequel on a prélevé des échantillons à intervalles réguliers et sur quatre faces. Une veine localisée de la sorte peut donner immédiatement lieu à l'établissement d'un chantier d'abattage, sinon on la tient en réserve.

La veine mise à nu sur quatre faces a donné des échantillons nombreux que l'on a aussi analysés. C'est que la mine a son laboratoire d'essai, comme nous en avons vu un à Beauport, plus élaboré, mieux aménagé, et cela se comprend. Dès que les mineurs atteignent une veine, parfois ça n'est que par le sondage au diamant qu'on pratique du sous-sol même, les ingénieurs y prélèvent des échantillons, pas pris au hasard, non plus, mais prélevés à des intervalles réguliers de façon que l'ensemble des analyses donnent une bonne idée de la teneur moyenne de la veine. Le chimiste du laboratoire est derrière le mineur pour contrôler ses trouvailles.

Avant d'en arriver à la mise à nu des veines tout de même, il a fallu dépenser gros, une fortune, et le minerai n'est pas encore extrait, encore moins usiné. Ça n'est pourtant que l'usage qui donne au minerai sa pleine valeur, son utilité véritable.

Les monteries peuvent se multiplier comme de raison le long d'une même veine, si la veine se continue entre un grand nombre de niveaux. C'est d'ailleurs l'espoir qu'entretenaient tous les propriétaires de mines que de voir des veines qui restent dans leurs mines, toujours plus bas, sans jamais en sortir. Car il y a des veines qui ont la fantaisie: le cas est même assez général — de ne pas se confiner aux limites étroites d'une seule concession.

Le cas de Lamaque indique bien ce que peut coûter une mine avant de produire. Lamaque avait dépensé deux millions de dollars avant d'avoir produit une once d'or. Sullivan n'a pas coûté autant que cela, car la compagnie n'a pas lugué à propos de faire les frais d'un aménagement somptueux qui comporte celui d'une ville modèle, mais Sullivan a coûté gros tout de même. La mine Sullivan est ouverte depuis bien des années, depuis le

temps de M. James Sullivan. L'administration actuelle a pris quatre ans avant de pouvoir déclarer un dividende.

Le minerai existe, les mines se font à coût d'argent. Après m'être promené au fond d'une mine qui m'inspire toutes les considérations ci-dessus, il convient de fournir quelques précisions sur la mine elle-même. C'est la seule entreprise minière, parvenue au stade des dividendes qui soit contrôlée et administrée par des Canadiens français.

J'ai déjà présenté mon mentor dans ces profondeurs, M. Paul-Emile Gagnier, un tout jeune ingénieur minier, diplômé de Polytechnique et de Queen's. A la Sullivan, il travaille sous la direction de M. L. Marshall, qui est l'ingénieur en chef.

La mine est actuellement de cinq niveaux et demi, c'est-à-dire qu'elle atteint une profondeur de 550 pieds. Ses galeries et travers-bancs s'étendent, aux divers étages, sur une longueur de plus de quatre milles. Disons en passant que dans ce réseau de couloirs, mineurs et ingénieurs se retrouvent le plus facilement du monde. Quant à l'arpentage, il se fait quotidiennement, à l'aide du théodolite. La mine possède deux puits, l'un vertical, de 550 pieds; l'autre incliné à 45 degrés, qui atteint la même profondeur mais par un parcours de 800 pieds environ. Le chevalement au-dessus du puits incliné est en bois. Il s'élève à plus de cent pieds. C'est probablement le plus haut du genre au Canada. L'usine ne peut recevoir que 150 tonnes de minerai par jour mais la mine en donne bien davantage.

Le personnel de la mine est de 150 hommes, dont 120 mineurs, de deux équipes de 60 hommes, qui passent chacune sept heures par jour dans le sous-sol.

En marge de la mine et en plus de l'usine pour le traitement du minerai, il y a comme de raison tous les ateliers qu'il faut, forge, chambre de compression pour l'air, chambre des treuils, salle de pompage, le magasin, les bureaux, la cantine, un dortoir pour les employés, une petite hôtellerie pour les hauts fonctionnaires. Autour des locaux d'habitation, le magasinier, M. Léandre Brault, entretient même de forêts belles pelouses et des plates-bandes de fleurs.

Je devais bien dire un mot de M. Brault, car c'est lui qui m'a prêté les bottes, la capote et le casque de circonstance chaque fois que je suis descendu dans la mine.

Dans le prochain et dernier article de cette série, nous verrons comment l'on procède à l'usinage du minerai.

Emile BENOIST

P. S. — M. l'abbé H. Quenneville, curé de Sullivan, m'écrit que sa paroisse est celle de Saint-Bernard-Sullivan et non pas de Saint-Bernard-Mines. C'est Val d'Or qui est Saint-Sauveur-Mines. C'est aussi le curé de Val d'Or, M. l'abbé Forest, qui a été le dernier prêtre ordonné par feu Mgr Latulippe. M. l'abbé Quenneville, né à Saint-Joachim, comté d'Essex, fut ordonné dans la chapelle du séminaire d'Ottawa par S. Ex. le délégué apostolique Mgr Andrea Cassulo.

M. l'abbé Quenneville nous dit encore que son père, né à Saint-Anicet, dans la province de Québec, partit à l'âge de dix-sept ans pour aller travailler dans les mines du Colorado. Plus tard, il s'établit comme colon dans l'Essex. Fils d'un ancien mineur du Colorado, M. l'abbé Quenneville était tout indiqué pour faire du ministère en pays minier.

E. B.

Les loges orangistes...

(Suite de la première page)

nifeste orangiste dissipe tout doute à ce sujet. Les conservateurs peuvent croire qu'ils se feront élire sans l'aide du vote catholique. La chose est possible. Mais il reste à savoir si la province partagera les craintes des loges.

\$300,000

En somme, il ne s'agit que de \$300,000. Peut-on espérer vaincre un gouvernement sur une somme de ce peu d'importance? Lorsque le gouvernement de Québec a rendu leurs biens aux Jésuites, des députés orangistes ont soulevé un débat acrimonieux à la Chambre des Communes. Sir John Macdonald s'est contenté de leur faire remarquer qu'ils tenaient de soulever le pays pour une bagatelle de \$400,000. Dans le temps, \$400,000 représentaient tout de même une somme appréciable. Mais aujourd'hui que nous sommes habitués à compter les dépenses administratives des provinces par millions de dollars, que représente une somme de \$300,000? Pour employer l'expression de Macdonald, se peut-il qu'une province chasse un gouvernement pour une bagatelle semblable, alors que la question hydroélectrique, le développement du nord de la province, la voirie et les travaux publics exigent des millions et des millions de dollars?

Anciens ministres

La situation n'est cependant pas sans danger, à cause de la facilité avec laquelle on réussit d'ordinaire à soulever les passions en faisant appel aux préjugés religieux et raciaux, et à cause du passé des principaux candidats de M. Rowe. Plusieurs anciens membres des cabinets Ferguson et Henry portent de nouveaux les couleurs conservatrices à cette élection. En premier lieu, l'ancien premier ministre lui-même, M. George S. Henry, qui se présente dans York-est. Ensuite M. Léopold Macaulay, ancien ministre de la Voirie; Thomas L. Kennedy, ancien ministre de l'Agriculture; George S. Chailles, ancien secrétaire de la province; William Finlayson, ancien ministre des Terres et Forêts; John M. Robb, ancien ministre de la Santé; T. Ashmore Kidd, ancien président de la Chambre. La hausse des prix des métaux, du cabinet Henry. De plus, M. James D. Lyons, ancien ministre des Terres et Forêts dans le cabinet Ferguson, et M. W.-D. Black, ancien président de la Chambre durant le

St-James

RHUM des crues célèbres des PLANTATIONS de St-JAMES aux Antilles.

EST A UTILISER CONTRE LA GRIPPE DANS LA FAMILLE EN GROGS CHAUDS AU THÉ AU LAIT

St-JAMES est le prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers rhums du monde.

même régime, se présentent également comme candidats conservateurs.

Désastreux pour le parti conservateur fédéral

Il faut souhaiter que M. Hepburn soit assez habile pour tenir tête à tous ces gens et pour répondre aux orangistes. N'empêche que les effets de cette campagne de fanatisme seront désastreux pour l'unité canadienne et pour le parti conservateur fédéral. M. Earl Rowe est le tout premier responsable de cette question des écoles séparées. Il est dirigé, encouragé et soutenu par un groupe de députés fédéraux. Sa nomination comme chef du parti provincial a été endossée à un récent caucus du parti fédéral. On a même dit que M. Bennett aiderait M. Rowe dans sa campagne. Le parti conservateur fédéral approuve donc le chef du parti provincial. On peut prédire dès maintenant que le parti fédéral paiera chèrement les conséquences de cette solidarité. Même la victoire de M. Rowe n'aidera pas beaucoup le parti fédéral car celui-ci aura contre lui le bloc des comités canadiens-français.

En outre — et ceci est beaucoup plus important que cela — on aura retardé de plusieurs années la bonne entente entre les groupes religieux et ethniques non seulement de la province mais de tout le pays. Cette oeuvre négative et méprisante n'ajoutera rien au prestige de quelques petits hommes qui aspirent à gouverner le Canada.

Léopold RICHER

La situation économique

L'annuaire du Bureau international du travail

Genève. (Par courrier. — Du Bureau international du travail.) — Les dangers que, à côté d'amorçations incontestables, présente à l'heure actuelle la situation économique mondiale, sont mis en relief dans l'Année Sociale 1936-37, que vient de publier le Bureau international du Travail.

Certes, les indices de la production, au double point de vue de la quantité et de la rentabilité, se sont élevés partout. Des pays qui, en 1935, se trouvaient encore en pleine crise, ont réussi à surmonter le marasme et connaissent, dans une certaine mesure tout au moins, une période d'activité croissante.

On ne saurait considérer, toutefois, observe le B. I. T., les indices généraux de la production comme un critère décisif de prospérité. Le phénomène massif et chronique, n'a pas complètement disparu. Son volume global dépasse encore, de 25 à 50 pour cent, le niveau de 1929 et il existe, en outre, dans divers pays, des branches d'activité déterminées auxquelles la reprise générale ne s'est pas étendue. Cette persistance du chômage peut s'expliquer, en partie, par le fait que le volume du commerce international est demeuré de 15 pour cent environ au-dessous du niveau de 1929. La reprise présente, d'autre part, dans certains de ses aspects, une contrepartie fâcheuse. C'est ainsi que la hausse rapide des prix des matières premières, si elle contribue à la prospérité dans les principaux pays producteurs de ces matières, risque de déterminer des prix élevés de production dans les pays industriels, et laisse subsister, pour l'avenir, la menace d'une réaction dangereuse. L'impression favorable qui se dégage de la reprise, envisagée dans son ensemble, est, par ailleurs, affaiblie, dans une mesure notable, par la constatation que l'économie de divers pays se trouve liée à une politique d'armements intensifs. Cette dépendance de l'économie ne constitue, il est vrai, un facteur décisif que dans deux ou trois pays; ailleurs, l'influence du réarmement paraît moins déterminante.

Il n'en demeure pas moins que l'expansion économique présente un caractère malsain, dans la mesure où elle est due à la demande spéciale créée par l'adoption de mesures de défense nationale d'un caractère exceptionnel.

Analysant les graphiques de la hausse des prix, le B. I. T. remarque que les prix des produits alimentaires demeurent encore fort au-dessous des chiffres de 1929, alors que ceux des matières premières industrielles sont, dans une certaine mesure, revenus à leur ancien niveau. La hausse des prix des métaux, non ferreux et du caoutchouc s'est même accentuée au cours des trois premiers mois de 1937. D'une manière générale, la tendance vers un rapprochement des niveaux des

DOULEURS

MIGRAINES
NEURALGIES
MAUX DE DENTS
MAUX DE TÊTE
LUMBAGO
RHUMATISME
INSOMNIE

Les cachets KALMINE

ont soulagé des milliers de personnes aux prises avec la douleur.

RAPIDITE D'ACTION
EFFET PERSISTANT
ECONOMIQUE

Sans ennui pour le cœur et l'estomac.

KALMINE

Concessionnaire exclusif au Canada
J.-ALFRED OUMET
84, est, rue ST-PAUL - MONTREAL

NOTRE FAVORI NATIONAL

melchers

Gin Canadien
CROIX D'OR

Fondée en 1898
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montreal et Burlington, P.Q.

Three Castles
Liquor Whisky

prix des denrées agricoles et des produits industriels, déjà constatée en 1935, s'est maintenue en 1936.

En ce qui concerne le commerce international, l'Année Sociale constate une amélioration, par rapport à 1935, au Japon, aux Etats-Unis et au Canada.

Au Japon, toutefois, il y a eu durant la majeure partie de 1936, un ralentissement dans l'accroissement de la valeur des exportations, dû en grande partie sans doute à la guerre commerciale avec l'Australie, qui ne s'est terminée que vers la fin de l'année. En France et en Allemagne par contre, la valeur des échanges internationaux évalués en monnaie du pays demeure extrêmement faible. L'amélioration perceptible vers la France, comme aussi dans ceux de la Hollande et de la Suisse, est évidemment due surtout à la hausse apparente des prix résultant de la dévaluation; néanmoins, le volume du commerce extérieur de ces pays accuse également une certaine augmentation dans les derniers mois de 1936, par rapport à la période correspondante de 1935.

L'annuaire du B. I. T. insiste sur l'influence des mesures monétaires dans le domaine économique et souligne l'importance de l'accord franco-anglo-américain annoncé dans la déclaration du 26 septembre 1936. Il ajoute cependant:

La réalisation d'un système mondial de contrôle des changes, dont le fonctionnement serait aussi régulier que celui de l'échange-mais qui ne présenterait pas, comme ce dernier, l'inconvénient de maintenir dans des limites trop strictes les mouvements des prix et du crédit sur les marchés intérieurs, paraît, à vrai dire, fort éloignée encore. La réadaptation générale des tarifs douaniers et des contingents, dont il est question dans la déclaration, n'a pas été effectuée; par ailleurs, les mesures complémentaires que la stabilisation des changes du groupe des devises sterling-franc-dollar devrait comporter, dans le domaine notamment du taux d'escompte des banques nationales, n'ont pas été clairement indiquées. Mais le soin par les trois gouvernements en question pour éviter toute possibilité d'une nouvelle guerre monétaire, tout autant que l'apaisement psychologique résultant du fait qu'une situation intolérable a pris fin sans qu'intervienne la panique redoutée sur les marchés intérieurs, constituent des symptômes bienveillants dans un monde où les conflits de concurrence et la nervosité se développent de plus en plus.

Nazisme et catholicisme

Cité du Vatican, 17 (A. P.). — Le Saint-Siège a donné instruction à sa nonciature à Berlin d'attirer l'attention du gouvernement nazi sur les attaques des journaux allemands contre le catholicisme.

"Comment vivre au foyer"

PAR ELISABETH CHOUQUET

Que ne fait-on pas de nos jours pour la réhabilitation des hommes ménagères qui ont été plus ou moins méprisés depuis la guerre? Combien de petites filles, depuis ce temps, n'ont grandi qu'avec l'espoir de travailler, en famille? D'autre part, combien de maîtresses de maison, qui s'intéressent le moins possible à leur foyer?

Pour toutes celles-là et pour les autres qui aiment déjà leur état de ménagère et leur profession d'éducatrice et qui veulent enrichir leur savoir et perfectionner leur technique, Elisabeth Chouquet a écrit ce très bel ouvrage qui s'intitule *Comment vivre au foyer*, divisé en trois grandes parties: Installation du foyer, (8 chapitres); Organisation intérieure et travail ménager, (11 chapitres), et Vie de la femme au foyer, (7 chapitres), dont voici les titres: Vie chrétienne, vie professionnelle, vie intellectuelle et artistique, la vie familiale, la vie extérieure et sociale, la vie de campagne et la formation ménagère. Volume de 460 pages sous fort cartonnage, au comptoir ou par la poste, \$2.00. Service de Librairie du Devoir.

HÔTEL QUEEN MARY
(Dollard THEOBALD, prop.)
3774, Ch. Reine-Marie - Montréal
Tarifs d'hiver à compter du 15 SEPTEMBRE. Endroit idéal pour pensionnaires. Tarifs raisonnables. EL. 5144

PALETOTS d'automne

NOUVEAUTE
QUALITE
CONFECTION
INSURPASSABLES
à nos prix
POPULAIRES

\$14.95
\$17.50
\$19.50
\$22.50

Bonin
901, Ste-Catherine Est

Bulletin météorologique

Toronto, 17 (C.P.). — Voici le temps qu'il fera probablement demain dans les diverses régions de la province de Québec: golfe et rive nord: partiellement nuageux, averse locale; baie de Chaleur: partiellement nuageux, frais, quelques averse; bas St-Laurent: partiellement nuageux, frais; haut St-Laurent: beau et frais; nord-ouest du Québec: partiellement nuageux, frais, quelques averse; Lac St-Jean: partiellement nuageux, frais, quelques averse.

Un président bien embêté

M. Arthur Lacor est le nouveau président de l'Association des Anciens Elèves du Collège "X", de Montréal.

Et cette association vient de décider de réunir en septembre, dans un grand congrès, tous ceux qui ont fait leurs études à cette Maison d'enseignement, depuis qu'elle est fondée.

Mais la chose lui semble passablement embarrassante, car ces anciens collégiens doivent se terminer par un banquet auquel prendront part plusieurs centaines d'anciens.

On loger tout ce monde, et comment servir un repas convenable, sans qu'il en coûte les yeux de la tête? Par bonheur, M. Lacor avait un camarade qui avait déjà assisté à plusieurs dîners-causerie et banquets, organisés et servis à l'hôtel WINDSOR même.

Ce confrère obligeant s'empressa donc aussitôt de calmer les inquiétudes de son "président", en lui disant: "Ecoute, Arthur, téléphone donc au Service de Réceptions du Windsor; Plateau 7181... au bout d'un soir, à la direction de cet hôtel et demande ce qu'il en coûte, pour réunir à dîner tout notre groupe d'anciens..."

Et tu verras comme les prix sont modérés! Je suis sûr, d'ailleurs, qu'on ne peut pas trouver d'endroit aussi "bien organisé", à Montréal, pour donner un banquet. Sans compter que les menus y sont préparés avec un soin et un art remarquables, par un Chef cuisinier d'une réputation internationale."

Cinéma

Concours international

Pour la création d'un sujet inédit de film moral, organisé par l'«Illustrazione Vaticana»

Sous les auspices de la revue, l'«Illustrazione Vaticana», a lieu présentement un concours cinématographique international pour trouver un sujet inédit pour film moral. C'est pour répondre à l'esprit de l'«Encyclopédie Vigilante» sur le cinéma que les autorités de la célèbre revue romaine ont décidé ce concours dont voici les règlements:

Règlement du concours

Art. 1er — La revue l'«Illustrazione Vaticana» ouvre un concours international pour la création d'un sujet inédit pour film moral. Le jury décidera sans appel si, au nombre des travaux présentés, il s'en trouve de satisfaisants. Dans ce cas, un prix de lit. 10,000 sera assigné au meilleur d'entre eux.

La Commission, jugeant que d'autres travaux méritent d'être réalisés, se réserve le droit de reproduction, versant à chaque auteur, la somme de lit. 5,000.

Art. 2 — Les manuscrits pourront être rédigés en n'importe quelle langue. Ils devront être accompagnés d'une brève synthèse indiquant le but que se sera proposé l'auteur.

Art. 3 — En cas "d'ex aequo", la préférence sera donnée au sujet comprenant un accompagnement musical ou des scènes chorégraphiques.

Art. 4 — Chaque sujet devra être rédigé de façon à montrer, le plus clairement possible, toutes ses qualités artistiques et ses possibilités cinématographiques.

Art. 5 — Le manuscrit devra être accompagné d'une devise. Le nom de l'auteur se trouvera dans une enveloppe fermée sur laquelle sera répétée la même devise.

Art. 6 — Les manuscrits devront être adressés à la direction de l'«Illustrazione Vaticana», Cité du Vatican.

La clôture du Congrès est fixée au 15 octobre 1937.

Art. 7 — L'attribution du prix et les autres décisions au sujet des travaux présentés seront publiées sur l'«Illustrazione Vaticana» dans le courant de novembre 1937.

Art. 8 — La revue l'«Illustrazione Vaticana» se réserve le droit de choisir les moyens à utiliser pour l'édition cinématographique du sujet primé — avec les variantes que, d'accord avec l'auteur, elle retiendra opportunes — dans le délai d'une année, ou de choisir une maison éditrice à sa convenance. L'auteur du sujet bénéficiera des droits d'auteur actuellement à l'étude auprès de la Confédération internationale de la Société des auteurs. Si, à la clôture du Congrès, la Commission susmentionnée n'est parvenue à aucun accord, les droits appliqués seront ceux alors en vigueur dans le pays habité par l'auteur.

L'affaire du garage Laurier

Un verdict d'accident a été rendu dans l'affaire de l'explosion survenue au garage Laurier le 25 juin dernier. On se rappelle que quelques personnes sont perdues la vie tandis qu'un assez grand nombre furent blessées lors de ce désastreux accident. Il ressort de l'enquête tenue en Cour du coroner que les explosions et l'incendie qui s'ensuivit furent causés par une étincelle qui prit naissance dans un compresseur.

NECROLOGIE

BELANGER — A Tétraultville, le 15, à 72 ans, Olympe Marcotte, épouse de feu Alphonse Belanger.
BERNARD — A Montréal, le 15, à 22 ans, Yvonne Frenette, épouse d'Amédée Bernard.
BERTRAND — A Montréal, le 14, à 40 ans, Mme Armand Bertrand, née Brasseur, Lucienne.
COURVAL — A Ville St-Pierre, le 18, à 51 ans, Alexandre R. Courval.
LECLAIRE — A Montréal, le 15, à 60 ans, à l'hôpital du Sacré-Cœur, M. Joseph Leclair.
LEITE — A Laprairie, le 14, à 74 ans, Alois Perrier, époux de Benjamin Leite.
MARCOLE — A Saint-Sépulchre de Montcalm, le 14, à 62 ans, M. William Marcole, époux de Stéphanie Leblanc.

Journée catholique à St-Hyacinthe

Le 10 octobre

St-Hyacinthe, 17 (D.N.C.). — Une grande journée catholique diocésaine, organisée par la Ligue des Anciens retraitants, aura lieu le 10 octobre à St-Hyacinthe. L'an dernier, à pareille époque, une manifestation religieuse du même genre réunissait quelque 1,600 hommes, venus de toutes les parties du diocèse et d'ailleurs. Ce fut un triomphe que S. E. Mgr Fabien-Zoël Delelle, évêque de St-Hyacinthe, ne craignit pas de dire, un peu plus tard, que la Ligue des Anciens retraitants était en train de devenir l'une des plus grandes forces de ce diocèse. Cette année, avec le concours des Ligues sœurs de la région, celle de St-Hyacinthe se propose de dépasser tous les succès jusqu'ici obtenus. Les grandes lignes du programme sont tracées et l'on peut être dès à présent assuré que la Journée catholique intéressera grandement les hommes et jeunes gens qui prendront la peine d'y participer. Le programme détaillé de la journée sera publié sous peu. Les organisateurs espèrent que tous les Anciens retraitants se feront un devoir d'être à St-Hyacinthe, le 10 octobre prochain.

Nouveautés canadiennes

UN MOTEUR ET DES AILES par Emile Benoist, chroniques sur la J.O.C. 135 pages d'AZUR A TROIS LYS D'OR par Edouard Montpetit, 144 pages.
HISTOIRES DU CANADA par Jean Narraache, 126 pages.
MENAUD Maître-Draveur par Félix-Antoine Savard, roman de 265 pages.
PREPAREZ VOTRE AVENIR par R. P. Marie-Antoine Roy, Franciscaire, près de 400 pages.
POUR S'OUVRIR par Victor Baibaut, 242 pages.
LA RESISTANCE HAITIENNE Récit d'histoire contemporaine par Dantes Bellegarde, 175 pages.
JE ME SOUVIENS, poèmes par Le Dr Georges A. Boucher, 110 pages.
LA DIETETIQUE, ouvrage écrit en collaboration. Hôtel-Dieu de Montréal, volume de 300 pages.
Service de librairie du Devoir, 430 est, rue Notre-Dame Montréal.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— CALENDRIER —
Demain: SAMEDI, 18 septembre 1937.
4 Temps. Saint Joseph de Cupertino, con.
Lever du soleil, 5 h. 41.
Coucher du soleil, 6 h. 57.
Lever de la lune, 4 h. 39.
Coucher de la lune, 3 h. 31.
Nouvelle lune, le 4, à 5 h. 33 m. du soir.
Premier quart, le 12, à 3 h. 57 m. du soir.
Pleine lune, le 20, à 4 h. 32 m. du matin.
Dernier quart, le 27, à 4 h. 43 m. du matin.

— FRAIS —
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 62.
Minimum 48.
Même date l'an dernier 68.
Minimum aujourd'hui 54.
Même date l'an dernier 38.
BAROMÈTRE: 10 h. a.m. 29.75. 11 h. a.m. 29.72. Midi: 29.75.
Chiffres fournis par la maison M.-R. de Ménil

Les rouges perdent du terrain dans la région de Gijón

L'Italie aurait vendu 12 sous-marins pourvus d'équipages à l'Espagne blanche

HENDAYE, France, 17. (S.P.A.) — Au moyen de leur poste radio-phonique de Salamanque, les blancs annoncent que les Asturiens rouges qui battent en retraite dans la région de Gijón cherchent à enrayer l'offensive blanche en dynamitant ponts, routes et chemins de fer, et en incendiant de nombreux immeubles.

Le "gouvernement" reconnaît que les rouges perdent du terrain dans la région de Gijón, mais il affirme qu'ils occupent maintenant des positions qui leur permettront d'arrêter les blancs.

PARIS, 17. (S.P.C.-Havas). — La "Voce degli Italiani", organe d'émigrés italiens, affirme que le gouvernement Mussolini a vendu à l'Espagne blanche 12 sous-marins pourvus de leurs équipages.

A l'hôtel de ville

Les arrérages de taxes

Citadins chômeurs — Qu'on établisse comme colons — Le bureau de révision des évaluations — Mise en garde

Le conseil municipal, présidé par M. le maire Raynault, a tenu une séance ce matin. Il a adopté un projet de règlement d'emprunt pour envoyer trois cents citadins-chômeurs comme colons, suivant les dispositions du plan Rogers-Auger. En vertu de ce plan, la ville verse environ 883 par année, pendant quatre ans, pour l'établissement d'une famille de chômeurs.

Comme l'expliquait M. le Dr Z. Lesage, qui s'est fait le principal champion de cette mesure, non seulement, on établit des chômeurs, mais il en coûte moins cher à la ville que si elle gardait ces familles à Montréal. Le choix est pratiquement fait et les familles choisies pourront partir dans un bref délai.

Le conseil a aussi adopté une résolution par laquelle la ville se prévalait de la loi pour consolider les arrérages de taxes, loi adoptée lors de la dernière session de la législature.

En vertu de cette résolution, les propriétaires qui ont des arrérages de taxes, pourront payer ces arrérages, en versements annuels pendant vingt-cinq ans, mais à condition de payer les taxes de l'année courante. Si trois mois après l'échéance due pour les versements, les propriétaires qui bénéficient de ce régime n'ont pas payé, alors les propriétés seront vendues au shérif.

Le conseil a décidé de faire donner des causeries en anglais et en français, à la radio, pour expliquer la loi soigneusement. Il convient de signaler tout de suite que les propriétaires intéressés ont toute liberté de se servir de la loi ou non.

A New-York

Double victoire du "New Deal"

Sur Tammany Hall

New-York, 17. (C.P.) — Les partisans du "New Deal" ont remporté hier une double victoire sur Tammany Hall aux élections primaires tenues en vue de préparer l'élection municipale de New-York. Le candidat de l'antique et puissante organisation politique de Tammany, dont l'ex-gouverneur Al Smith est l'un des "sachem", le sénateur Royal-S. Copeland, a été défait aux élections primaires d'hier et chez les démocrates et chez les républicains.

Le maire sortant de charge, M. Fiorello-H. LaGuardia, chef du mouvement fusionniste de réforme contre Tammany, qui est fort bien disposé à l'endroit du "New Deal", a obtenu une majorité de 20,500 voix contre M. Copeland et devient de fait le candidat officiel du parti républicain.

M. Jeremiah-T. Mahoney, candidat de M. James-A. Farley et du groupe du "New Deal", adversaire de Tammany, a été choisi comme candidat officiel du parti démocrate contre M. Copeland par une majorité de 160,000 voix.

Ce qui met le comble à l'humiliation de Tammany, c'est que plus de 50,000 démocrates — M. le sénateur Copeland est un démocrate qui a souvent combattu le président Roosevelt — ont donné leur vote au maire LaGuardia, dont le nom n'apparaissait pas sur les bulletins de vote à l'élection primaire chez les démocrates.

Il est possible que la victoire du "New Deal" soit encore plus éclatante qu'elle n'apparaît à l'heure actuelle car il manque encore mystérieusement les résultats de 10 p.c. des résultats qui doivent tous venir d'arrondissements qui sont tous considérés comme des châteaux-forts de Tammany Hall.

L'affaire de la "Gypsum Queen"

Le noir Allison admet qu'il s'est juré — Le rôle du sénateur Logan

Ottawa, 17. (C.P.) — Le procès du capitaine Freeman Hatfield, accusé d'avoir obtenu illégalement une somme de \$71,276.72 pour la perte de sa goélette *Gypsum Queen*, qui s'inscrivait actuellement devant la Cour suprême d'Ontario, a été marqué hier par le témoignage d'Alexander Allison, un noir de Staten-Island, New-York, qui agissait comme second à bord du navire au moment du naufrage. Allison a admis qu'il s'était juré en 1930 lorsqu'il a donné un affidavit à l'effet que la *Gypsum Queen* avait été torpillée par un sous-marin allemand.

La *Gypsum Queen* a été abandonnée par son équipage au large de la côte d'Irlande le 31 juillet 1915. Le capitaine Freeman Hatfield, qui est maintenant âgé de 76 ans, a prétendu que son navire avait été torpillé par un sous-marin et il a obtenu une somme de \$71,276.72 de la commission des réparations. La couronne prétend que la perte du navire est attribuable à une tempête.

Une action intentée, il y a quelques temps en Cour de l'Échiquier, a donné lieu à un jugement ordonnant à M. le sénateur Hance-J. Logan, qui agissait comme avocat de Hatfield devant la commission des réparations, de rembourser tout ce qu'il avait touché dans cette cause. Le sénateur Logan a porté le jugement en appel.

En réponse à l'interrogatoire du procureur de la Couronne, Me H.-J. McNulty, Allison a déclaré qu'il avait rédigé l'affidavit donné à Boston en 1930 selon les instructions de M. Logan. Le sénateur lui aurait dit qu'il n'y avait pas moyen d'obtenir une compensation pour la perte du navire à moins de parler de sous-marin.

L'interrogatoire a également révélé que la commission des réparations avait accordé une compensation de \$779.80 à Allison pour la perte de ses effets personnels. Le chèque avait été remis à M. le sénateur Logan. En mars 1931, Logan et Hatfield rencontrèrent Allison à Staten-Island et le sénateur lui remit une somme de \$500 en lui demandant de signer un reçu. Allison s'exécuta. On a établi devant le tribunal que le reçu avait été fait sur le verso du chèque de la commission des réparations dont on n'avait pas montré le recto au noir. Le chèque de la commission était au montant de \$779.80 et Allison a déclaré qu'il ne savait pas ce qu'il était advenu du solde de \$279.80.

La police de la Méditerranée

Londres, 17. (S. P. C.) — La Grande-Bretagne et la France, agissant de concert, ont annoncé aux autres membres du comité de la non-intervention en Espagne qu'elles affectent à la police de la Méditerranée les navires de guerre qu'elles employaient à la surveillance des eaux espagnoles.

Des Britanniques disent que la cessation de la surveillance navale relative à l'accord de non-intervention ne signifie nullement l'abandon du régime de non-intervention, mais que la police de la Méditerranée est une question plus pressante que la surveillance des eaux espagnoles, mesure à laquelle l'Italie et l'Allemagne ne participent plus depuis longtemps.

Le bruit court que M. Mussolini enverra de nombreux "légionnaires" à l'Espagne blanche assez tôt pour qu'elle remporte la victoire avant l'hiver. On dit que, s'il fait cela, la France permettra l'envoi de matériel de guerre en Catalogne.

Arts et métiers

Dans le compte rendu de l'entretien que nous avons eu hier avec M. Georges Rousseau, directeur général des Ecoles d'arts et métiers, quelques lignes sont malheureusement tombées. Leur absence nuit à l'intelligence de l'article. Voici leur contenu:

"Les quatre grandes écoles techniques proprement dites sont celles de Montréal, de Québec, de Hull, des Trois-Rivières. On pourrait presque dire qu'il y en a cinq, car l'école de Shawinigan — tout en étant sous la juridiction des écoles d'arts et métiers, — est en train de se hausser au rang des quatre grandes écoles, ayant commencé à donner le cours de quatrième année."

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 400 Notre-Dame, est, Montréal.

Le procès Labelle contre le "Canada"

Le juge Lazure rejette quelques paragraphes du plaidoyer de l'accusée — Le choix du jury ajourné à cet après-midi

Le procès proprement dit ne commencera que lundi matin

Le procès pour libelle de *La Compagnie de Publication du Canada*, *Labelle* a commencé ce matin à 10 heures. Mes Philippe Brais, Gérard Fautoux et Edouard Tellier occupent pour l'accusée, et Me Joseph DeLadurantaye représente le plaignant, M. René Labelle, député de Saint-Henri à l'Assemblée législative.

Le plaidoyer spécial

A l'appel de la cause, Me DeLadurantaye a déclaré qu'il avait sursis à *demurrer* contre le plaidoyer spécial de l'accusée, et il a répondu. Puis le juge Lazure a rendu jugement, rejetant quelques paragraphes du plaidoyer de l'accusée. Puis, à la demande de l'avocat de la poursuite on a ajourné à cet après-midi le choix du jury. Il est entendu que le jury sera libéré pour la fin de semaine, et que le procès proprement dit ne commencera que lundi matin.

Me DeLadurantaye a soutenu que le plaidoyer spécial produit tend à étendre le débat, à allonger démesurément la cause sur des faits mineurs, et l'a écrit attaque, mais qui n'ont rien à faire avec la diffamation contre le plaignant. Supposons, dit-il, que l'acte d'accusation allégué simplement qu'un écrit a été publié et que cet écrit est calomnieux. Cela ne veut pas dire que tout l'écrit est calomnieux; il peut s'y trouver des éloges, des faits étrangers à la conduite du plaignant, des attaques contre des tiers, des énoncés de doctrine générale.

De plus, l'accusée doit se restreindre dans son plaidoyer spécial aux faits mentionnés dans l'écrit qu'on lui reproche. Si elle y dit qu'elle n'aime pas la conduite du plaignant dans certains endroits, elle n'est pas admise à dire dans son plaidoyer qu'elle n'aime pas la conduite du plaignant dans d'autres endroits dont il n'est pas parlé dans l'écrit incriminé.

Le juge — Vous ne détachez pas de l'article les parties diffamatoires; l'accusée n'est-elle pas en droit de s'attendre à ce que dans votre opinion tout l'article est diffamatoire?

Me DeLadurantaye — Le plaidoyer de justification est restreint parce qu'il s'agit d'un plaidoyer spécial. On doit toujours justifier l'écrit dans le sens que l'écrit comporte, dans le sens de la diffamation. Nous sommes prêts à déclarer que tout ce qui est élogieux n'est pas diffamatoire, comme lorsqu'on dit que le plaignant est le symbole de l'ordre nouveau. Cela n'est pas diffamatoire.

Les paragraphes

Prenons le paragraphe premier du plaidoyer spécial:

"1. — Il est vrai qu'autant dans ses paroles que dans ses gestes, la conduite publique de René Labelle, député de Saint-Henri, à l'Assemblée législative de Québec, tant en Chambre que dans les wagons de chemin de fer et ailleurs, était indigne et disgracieuse au point de justifier les reproches qui lui sont adressés à ce sujet."

Dans l'écrit attaqué, il n'est pas question de la conduite du plaignant dans les wagons de chemin de fer et ailleurs, mais seulement à la Chambre, des députés. Faut-il étendre le débat pour permettre à un calomniateur d'allonger son libelle, et de dire dans son plaidoyer quelque chose qu'il a oublié de dire dans son article?

Article 2 du plaidoyer: "2. — Il est vrai que ledit René Labelle est le symbole de l'ordre nouveau; l'ordre nouveau étant le titre dont certains partisans du parti au pouvoir affublaient leur groupe lors des élections."

Il n'y a pas de sens diffamatoire dans ce paragraphe. Ca peut être de la critique, mais une critique très bien venue. Cela n'est pas diffamatoire.

Troisième paragraphe: "3. — Il est vrai que jamais il n'y a eu moins d'ordre à la Chambre que depuis que l'Union dite Nationale s'est donné pour mission d'instaurer partout son ordre à elle."

C'est absolument étranger aux attaques qu'on a portées dans l'article contre le député de Saint-Henri. Est-ce qu'on va tenir des séances pour savoir s'il y a eu de l'ordre ou du désordre à Québec. Je soulevais même là-dessus un argument d'ordre public assez grave. Quatrième paragraphe:

"4. — Il est vrai que bon nombre des députés de l'Union dite Nationale ont été élus sans égard à leurs mérites personnels."

Est-ce qu'on va faire une enquête là-dessus? Alors je vais être obligé de convoquer une foule de témoins.

Me Brais: Nous n'insisterons pas là-dessus. Je pourrais le prouver, mais ça irait plus vite si mon savant confrère voulait l'admettre. Me DeLadurantaye: Je soumettais qu'une telle question ne peut même pas venir devant la Cour. Il n'y a pas seulement le mérite personnel qui entre en ligne de compte

dans une élection, il y a beaucoup de mérite collectif. Mais s'il faut enquêter là-dessus, on n'en finira jamais.

Paragraphe cinq:

"5. — Il est vrai que ledit René Labelle était chômeur, c'est-à-dire sous secours direct, lors de ses élections."

Nous admettons cela, on n'aura pas besoin de faire de preuve là-dessus. Je ne vois d'ailleurs pas ce qu'il peut y avoir de diffamatoire là-dedans.

Sixième paragraphe:

"6. — Il est aussi vrai que les chômeurs de Saint-Henri ainsi que les ouvriers toujours menacés de tomber en chômage, ont aussi naturellement pensé qu'ils trouveraient dans ce grand parleur un grand défenseur."

Ce que les ouvriers de Saint-Henri ont pu penser n'a aucune portée sur la cause. Qu'on tente de prouver, si on est capable, que le plaignant est ou n'est pas un grand parleur et un grand défenseur, fort bien, mais cela n'a rien à faire avec l'écrit qui leur demanderait s'ils sont toujours menacés de tomber en chômage, c'est exagéré.

Le "salon de la race"

Septième paragraphe:

"7. — Il est vrai qu'on entend maintenant crier à la Chambre, au Parlement de Québec, par les membres de la députation de l'ordre nouveau dont fait partie le plaignant, les paroles suivantes: "Fameux gueules", "Maudits menteurs", "Tas de voleurs", "De l'honneur, vous n'avez pas vous autres", "Sortez donc d'hors pour l'ouïr", et le reste des aménités du "Salon de la Race"; le "Salon de la Race" étant le nom pompeux dont certains partisans du parti présentement au pouvoir affublaient la Chambre des députés ou le siège de l'Assemblée législative."

On n'est pas pour faire enquête sur ce qui se passe en Chambre, et on parle du Salon de la Race, mais il s'agit de ce que dans la constitution et le droit public que nous respectons on appelle l'Assemblée législative. Est-ce qu'on va faire une enquête pour savoir comment ça marche à la Chambre des députés, pour savoir de quelle manière les députés s'interrompent, pour savoir si les uns sont plus spirituels que les autres? Je ne vois pas en quoi cela peut avoir de portée sur le verdict que le jury aura à rendre.

Huitième paragraphe:

"8. — Il est vrai qu'on n'a vu spectacle aussi humiliant pour les Canadiens français dans toute l'histoire parlementaire."

Cela peut amener une longue enquête. Je ne sais pas quelles sont les grandes ombres politiques qu'on veut évoquer. Je ne sais pas si on va faire venir des historiens, M. l'abbé Groulx, M. Chapais. Allons-nous tenir une enquête sur ce sujet?

"Sa chemise sur le dos"

Neuvième paragraphe:

"9. — Il est vrai que le député Labelle est allé à Québec avec sa chemise sur le dos; figure acceptée — comme indication de pauvreté — il était sous secours direct. Il y a de cela six mois. Six mois ont vu des prodiges."

Je ne crois pas qu'on tente de prouver cela. De toutes façons je ne vois aucun caractère diffamatoire à ce qu'un chômeur soit obligé d'aller à Québec avec sa chemise sur le dos.

Le juge: La défense veut établir sans doute la différence, mettre en relief la position du plaignant à une époque et à une autre époque. Me de la Durantaye — Il suffira alors que nous admettions le fait.

Parag. 18 — "Qu'il était et qu'il est encore de l'intérêt public que l'article en question fut publié afin que l'électorat et le public en général puissent prendre connaissance des faits, gestes et agissements d'un individu qui a réussi à se faire élire à titre de chômeur et pour représenter les chômeurs; et le public a droit de savoir de quelle façon la promesse électorale est tenue et de quelle façon se conduisent un député et un parti qui ont été élus sous l'égide de réforme et d'honnêteté."

Je n'ai pas d'objection à ce qui se rapporte au plaignant, mais étendre le débat et attaquer tout un parti, cela n'est pas dans les limites permises.

L'acte d'accusation

Me Brais répond au plaidoyer de Me de la Durantaye:

— On veut prétendre, dit-il, que l'accusé n'a pas le droit de sortir des faits invoqués dans son écrit. J'ai devant moi l'acte d'accusation. Il a été porté par le Procureur général, signé par ses deux substituts à Montréal, et il porte l'accusation suivante: (Me Brais lit alors l'acte d'accusation qui reproduit tout l'article incriminé). Me Brais poursuit: "On a jugé à propos de prendre tout l'article au complet, sans restrictions, sans indiquer que c'est seulement M. Labelle qui

s'en plaint. Nous devons alors répondre à tout l'article."

Le juge — Dites-vous, dans l'article, que le plaignant a tenu une conduite disgracieuse à tel endroit et pas ailleurs?

"Voyou"

Me Brais — On dit que c'est un voyou. Est-ce que j'ai besoin d'en dire plus? Nous disons: Vous, M. Labelle, vous vous plaignez, mais c'est vrai. Notre défense consiste à dire que c'est vrai. M. Labelle se plaint de ce qu'il a été traité de voyou. Si c'est vrai qu'il est voyou, et si les actes qui donnent lieu à l'emploi de ce terme ont eu lieu dans un endroit public et résultent de la conduite publique de l'individu, nous avons droit de le prouver. Je n'avais pas besoin de dire que c'était dans un wagon de chemin de fer et ailleurs; je n'avais qu'à dire que sa conduite publique nous justifiait de le traiter de "voyou". Je n'ai aucune objection à enlever le "wagon de chemin de fer" parce que je suis convaincu que le tribunal me laissera faire la preuve de la conduite de René Labelle, que ce soit en wagon, ou que ce soit au "Terrace Club", à Québec, ou ailleurs. Si, pour cause légale, on veut rayer "les wagons en chemin de fer", je n'ai pas d'objection. Quant au paragraphe 2 (M. Brais lit le paragraphe), ce n'était pas nécessaire d'expliquer les mots "Ordre nouveau" mais vu que le plaidoyer va devant le jury, nous avons cru bon de le faire.

"Triste symbole" Le juge — Dans votre article, vous dites que le plaignant est le triste symbole de l'ordre nouveau. C'est fort différent du plaidoyer où vous dites simplement "le symbole". Me Brais — Alors j'ajoute au paragraphe le mot "triste". Me Brais lit alors le paragraphe 3 et le juge dit: — Les paragraphes 3-4 et une partie du paragraphe 18 ne réfèrent pas à René Labelle mais, à des tierces personnes.

Un libelle Me Brais — On m'accuse d'avoir commis un libelle en publiant ces mots-là. Voudrait-on que je subisse mon procès devant la justice de mon pays, sans pouvoir répondre à ces mots qui sont dans l'acte d'accusation? C'est dans mon accusation que: "Jamais il n'y a eu moins d'ordre à la Chambre, que depuis que l'Union dite nationale s'est donné pour mission d'instaurer partout son ordre à elle".

Le juge — Supposez que vous prouvez tout cela, hors de tout doute. Est-ce que de près ou de loin, cela peut justifier un journal de diffamer quelqu'un?

Me Brais — Cela va au mérite de l'article.

Le juge — Non, c'est une question de droit. Me Brais — Après avoir dit que le plaignant est un "triste symbole de l'Ordre nouveau", nous disons ce que nous entendons par "Ordre nouveau". Si je commits un libelle, c'est parce que je dis que vous êtes le symbole de tel groupe et que tel groupe fait telle chose. Si ce n'est pas vrai, ou si ce n'est pas d'ordre public, ça peut être diffamatoire. Mais l'acte d'accusation porte sur tout, sur tout l'article. Le plaignant n'a pas séparé sa cause de celle du groupe. Tout l'article est devant le jury. Si on cherche à limiter ma défense à quelques petits mots que je dis de René Labelle, qu'on les détache de ce que j'ai dit de son groupe, j'en souffrirai préjudice.

Le juge — Je me demande en quoi l'assertion qu'il n'y a jamais eu moins d'ordre à la Chambre, peut être de la calomnie ou de la diffamation.

Les Barrette et les Béique Me Brais dit que dans l'article on montre le plaignant comme le plus turbulent d'un groupe de députés, qu'il est suivi de près par les Barrette et les Béique. Cela, dit-il, si ce n'est pas vrai, est libelleux pour René Labelle, parce qu'on dit qu'il fait partie d'un groupe qui, en Chambre, a une conduite déplacée. Si on admet que c'est vrai, que ce n'est pas libelleux, je suis satisfait. Mais si on prétend que dans ce paragraphe, M. René Labelle n'est pas vivé, j'ai droit de faire devant le jury, le rapprochement avec René Labelle.

Le juge — Supposons que MM. Barrette et Béique aient dit "Fameux gueules", et le reste; si vous prouvez que c'est vrai, est-ce une justification pour le *Canada*, de diffamer René Labelle?

M. Brais — Si c'est vrai, ce n'est pas une diffamation.

Le juge — Mais il n'y a rien de calomnieux là-dedans.

Me Brais — Alors, que la poursuite le dise! Si on était venu devant le tribunal avec certaines parties seulement de l'article, ou si on avait déclaré ce matin que tel passage ne formait pas partie de l'acte d'accusation, on n'aurait pas considéré comme libelleux par le plaignant, fort bien! Mais, je suis obligé de me défendre.

La population de St-Henri Le juge — Si on prenait votre argument en le poussant à l'extrême, vous pourriez amener cent té-

moins, pour prouver que la population de St-Henri est laborieuse, parce que vous le dites dans votre article.

Me Brais — Nous n'avons pas l'intention de faire d'enfantillages, nous ne sommes pas ici pour nous amuser. Je n'ai pas l'intention de faire rire de moi ni de ma preuve. Mais nous avons dû répéter dans le plaidoyer ce qui était dans l'acte d'accusation. Je n'entends pas pour cela dire que je ferais une preuve qui à sa face même serait ridicule. On veut me laisser en l'air sur un piedestal et m'enlever tout la preuve dont j'ai besoin pour montrer que René Labelle est un voyou. Après avoir dit que René Labelle est un voyou, nous avons procédé dans l'article à montrer pourquoi nous employons ce terme.

Me Brais termine en discutant la portée des articles du code criminel qui traitent du libelle.

Me de la Durantaye lui répond sur un point: savoir qu'à la fin de l'acte d'accusation, on dit que cela est de nature à nuire à M. René Labelle, et qu'il n'est pas question des autres.

Le juge ne le permettra pas

Le juge rend alors sa décision sur le "demurrer":

— Il est malheureux, dit-il, que la plainte n'ait pas été limitée. Et l'accusée pouvait croire qu'on lui reprocherait n'importe quoi dans l'article. Cela ouvre la porte plus large pour la défense. Il y a cependant des choses qui paraissent bien étrangères à la contestation. Par exemple, je ne permettra pas qu'on vienne faire la preuve des actes d'un parti politique. Le paragraphe 18 reste au plaidoyer, de même que le deuxième.

Preuve permise

Le paragraphe 3 est retranché, de même que le 4. Cependant on pourra faire la preuve du paragraphe 2, à René Labelle, c'est-à-dire prouver s'il a été élu ou non, sans égard à ses mérites personnels. Le paragraphe 5 demeure et le 6 est retranché. Le paragraphe 7 est maintenu en autant qu'on prouvera que les paroles mentionnées ont été prononcées par René Labelle ou qu'il y a acquiescé lui-même quand, devant la Chambre, ce sont d'autres députés qui les ont prononcées. Le paragraphe 8 est retranché; le paragraphe 9 est maintenu et dans le paragraphe 18, les mots "un parti" sont rayés.

Me Brais — Je ne pourrais pas prouver que le parti en question ne donne pas suite à ses promesses.

Me Fautoux — C'est tellement connu!

Me de la Durantaye — Vous avez les tribunes publiques pour cela.

Justice

Le juge ajoute qu'au cours de l'enquête il entend bien donner justice et toute la latitude nécessaire à la défense. Il déclare que les quinze autres paragraphes du plaidoyer spécial sont maintenus.

Le jury

Me de la Durantaye demande alors l'ajournement à lundi. Il invoque le fait que les jurés vont être libérés pour la fin de semaine et que cela peut donner lieu à quelque "remue-ménage". Il ajoute qu'il n'est pas prêt à procéder, que c'est Me Hurteau qui doit s'occuper du procès et qu'il est simplement venu plaider le "demurrer", que Me Hurteau qui a plaidé une cause de meurtre, hier, était indisposé ce matin, et n'a pu se rendre à la Cour.

Me Brais est prêt à procéder. Il croit qu'on peut avoir confiance aux jurés. Avant de partir ils prêtent un serment spécial de ne parler de la cause à personne et ils le respectent. Il est convaincu qu'il n'y aura pas de "remue-ménage". Le juge ajoute que les jurés seront libérés après avoir prêté serment et on sera bien averti que toute tentative d'influence auprès d'eux rendra celui qui la fera, passible de mépris de Cour et d'emprisonnement. Il ajoute qu'il aime mieux douze jurés assermentés, que soixante jurés absolument libres pour la fin de semaine. De plus, si on choisit les jurés tout de suite, les autres seront libres de vaquer à leurs affaires.

Me de la Durantaye insiste pour que l'on remette le choix des jurés à cet après-midi. Le juge accorde cette demande et la Cour s'ajourne à 2 heures.

Le chaos espagnol

Eviterons-nous la contagion?

(Par JACQUES BARDOUX)

Les questions que pose M. Jacques Bardoux, sous forme de brochures à énorme tirage, sont toujours d'une gravité et d'une actualité douloureuses.

Qui a brisé la République espagnole, née dans l'ordre et dans la paix, au soleil d'avril 1931: est-ce Hitler? Est-ce Staline?

Qui a tenté le premier, après avoir saboté l'œuvre législative et administrative du Front Populaire, de prendre le pouvoir par la force? Est-ce Staline ou Franco?

L'action de la IIIe Internationale, déclenchée dans la péninsule ibérique sur l'ordre de la Conférence de Moscou, en 1932, et conformément au plan dressé par le Congrès de Moscou en 1935, a joué un rôle décisif dans la crise espagnole. N'existe-t-il pas un lien précis entre le complot de Madrid et le complot de Paris?

Où nous conduit-on à notre tour? A ces angoissantes questions, Jacques Bardoux, dans *Le chaos espagnol*, évite-t-il la contagion? Répond courageusement à la précision de l'historien le plus documenté.

Cette brochure est en vente au Service de Librairie du "Devoir", au prix de 15c franco.

La Politique

M. Emile Doucet

Québec, 17 — On apprend de bonne source la nomination officielle imminente de M. Emile Doucet au poste de secrétaire adjoint de l'Office des salaires raisonnables, avec bureau à Montréal.

M. Doucet est avocat. Il est diplômé de l'Ecole des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal. Il a rempli les fonctions de secrétaire de la Commission des assurances sociales, que présidait M. Edouard Montpetit. M. Doucet étudie depuis plusieurs années les questions sociales et économiques.

Mort de M. A. Desmeules

Québec, 17 (D



"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

Les infirmières

par le R. P. Alexandre DUGRE, S.J.
(Suite)

A l'oeuvre et à l'épreuve

Que sera votre ministère? La réalité sera un bien pâle reflet de l'idéal, c'est entendu; encore faut-il se donner un idéal, — pour qu'il y ait un reflet, même pâle.

Le soin des corps malades est bon en soi, et bien meilleur en vue des guérisons d'âmes. On passe par le corporel pour atteindre le spirituel, tactique séculaire.

L'activité commence, le ministère, puisque l'on compare la profession médicale à un sacerdoce. Que l'on pratique à l'hôpital, à domicile, aux unités sanitaires ou en service social, on sera garde-malade catholique, soignant catholiquement le corps et le moral.

Est-ce à dire qu'il y a une manière catholique d'administrer une injection, de poser des ventouses, de donner une piqûre ou une pilule? Non. La technique est la même pour les matérialistes et les spiritualistes; c'est l'idée du devoir qui diffère, le mobile et même le but, — guérir —: on ne guérit pas pour guérir, par vanité, sans se soucier de l'emploi que fera le convalescent de sa vie prolongée. On guérit parce qu'on aime Dieu dans son malade, et pour le surplus de vie servie à l'âme, au travail.

On continue d'étudier, on donne sans efforts sans mesure parce qu'une garde catholique, travaillant pour l'amour de Dieu, doit dépasser de toute la tête, de tout le cœur, celle qui ne travaille que pour l'argent. C'est la belle parole du Pape Pie XI à une délégation d'infirmières:

"Quand vous dites que vous voulez être toujours plus excellentes infirmières, dans ce noble emploi de votre vie, alors, chères filles, nous sommes tout à fait de votre avis, parce que c'est bien cela qu'il faut faire... Jamais nous ne serons plus fier que d'avoir des fils et des filles qui attribuent à leur qualité de chrétiens, de religieux, cet honneur d'être excellents dans leur profession, dans leurs occupations sociales."

C'est la pratique du *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait*. Vous n'avez pas droit d'être une garde-malade imparfaite, incomplète, pour vous-même d'abord. Vous n'accomplirez pas à peu près votre devoir; surtout vous ne le violerez pas en acceptant des besognes coupables, en donnant des traitements inutiles, défendus, criminels. Vous ne serez pas complice de violence, d'opérations meurtrières: par objection de conscience encore plus que par honneur professionnel. Si un médecin sans foi ou sans scrupules veut imposer une consigne immorale, rappelez-vous qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, que la conscience chrétienne l'emporte même sur la conscience professionnelle, qui d'ailleurs endosse l'autre, et que si vos remontrances ne rimant à rien, vous devez vous retirer.

Intuitif de dire que la morale ordinaire, la lutte contre les péchés capitaux, s'applique aux infirmières, d'autant plus qu'elles peuvent rencontrer n'importe quel, n'importe qui, n'importe où, et que l'affection se développe normalement à proportion des soins reçus et des soins donnés. Les romans de malades sont faciles à écrire, tant ils ont été vécus.

Une certaine dose d'humilité va bien, car la prétention ne va pas du tout, et elle est si facile dans ce jol costume, et dans ce qui est pour plusieurs une situation de parvenues et de femmes savantes. Et la discrétion, et la bonne humeur, et la correction du langage, et le même zèle pour les cas répugnants, puisque vous y verrez le même Jésus souffrant.

Si vous êtes l'infirmière complète, vous soignerez le moral, parce qu'il influe beaucoup sur le physique, et vous soignerez le moral pour lui-même aussi, parce que l'âme vaut mieux que le corps, à vos yeux de catholique. Vous demandez-on de sermoner? d'exhorter? de

multiplier les médailles et les nouvelles? de remplacer le prêtre? Pas nécessairement: il y a malades longues et maladies brèves. Une règle générale comportera tout de même un minimum d'influence spirituelle et de vie élevée, surtout avec les enfants.

Quand on sait comme la maladie est favorable au retour sur soi-même, sur le passé, on ne commet pas l'omission de négliger la grâce qui passe. Combien de réchappés de la mort pourraient dire avec telle Canadienne riche, qu'on s'étonnait de voir transformée après une longue maladie, qui l'avait conduite jusqu'aux hôpitaux de Paris: "Vous savez, j'ai fait quatorze mois de chaise longue; j'ai pensé à bien des choses; aujourd'hui l'argent, les bagues, la danse, les apéritifs, toute la vie ne m'apparaissent plus de la même façon."

Vous sympathisez, vous êtes bonne, vous aimez votre cas et pas seulement la mine d'or qu'il est pour vous. Dans les cas privés, où vous portez l'hôpital à domicile, vous serez la Petite Soeur des Riches, car vous aurez peut-être à déplorer la détresse d'âme de quelques malades riches, — vous commences votre journée à deux en faisant la prière, et vous terminez la même en duo par le bonsoir à Dieu. Ca vous gêne? Ca ne vous regarde pas? Voyons donc! On sait que vous êtes catholique et qu'une catholique fait sa prière: on vous trouvera gentille de choisir la chambre du malade pour prier en sa compagnie. Des personnes ont retenu ce geste pieux comme le grand souvenir de leur infirmière, et l'argument de réclame pour la recommander à d'autres: "Pour les soins, je crois bien qu'elles se valent toutes mais celle-ci priait donc bien! Elle me portait à prier, je la sentais pieuse, sans simagrées, sans 'achalage' entre deux bonnes paroles. Quelle bonne garde! Un ange gardien pour moi..."

On pourrait dire avec les malades la prière classique du génie souffrant que fut Pascal, sa *Prière pour le bon usage des malades*: "O Dieu qui aimez tant les corps qui souffrent, que vous avez choisis pour vous le corps le plus accablé de souffrances qui ait jamais été au monde! ayez agréable mon corps, non pas pour lui-même, ni pour tout ce qu'il contient, car tout y est digne de votre colère, mais pour les maux qu'il endure, qui seuls peuvent être dignes de votre amour. Aimez mes souffrances, Seigneur, et que mes maux vous invitent à me visiter. Mais, pour achever la préparation de votre demeure, faites, ô mon Sauveur, que si mon corps a cela de commun avec le vôtre, qu'il souffre pour mes offenses, mon âme soit dans la tristesse pour les mêmes offenses, et qu'ainsi je souffre avec vous, et comme vous, et dans mon corps, et dans mon âme, pour les péchés que j'ai commis..."

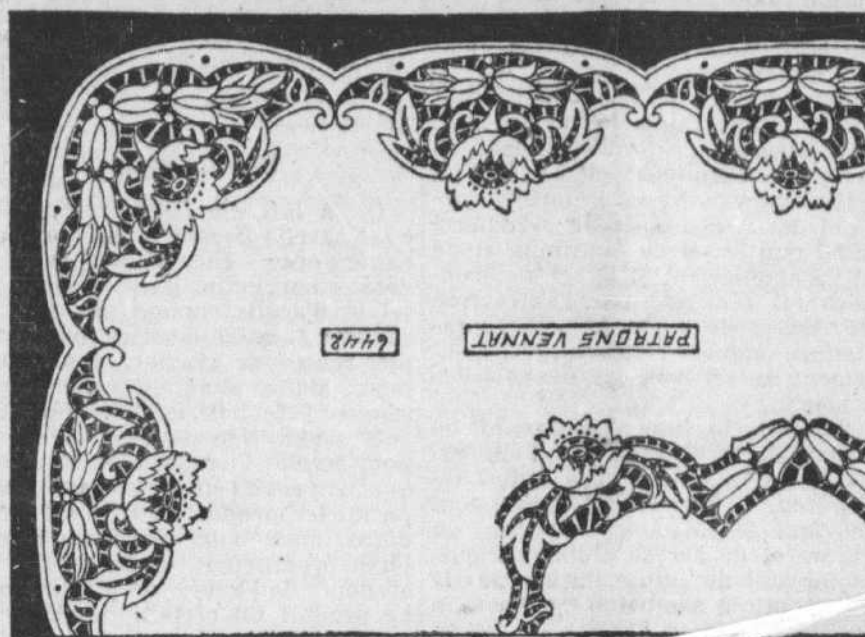
N'est-ce pas vraiment faire son purgatoire sur la terre, en compagnie du Sacré Cœur, selon l'offrande quotidienne de l'Apostolat de la Prière?

Les patients les plus impatients, ceux qui se révoltent d'être inactifs, cloués sur un lit, cloîtrés en cellule, soumis au domptage des médecins, qu'ils traitent de bourreaux; ces hommes pratiques, habitués à évaluer leur temps à la piastre l'heure et qui paient cela maintenant pour sauver leur vie; les vaincus du surmenage ou de l'allure désordonnée ne sont pas fâchés d'apprendre qu'ils peuvent beaucoup gagner par leurs placements de souffrances, et il ne faut pas se gêner de leur proposer les profits plus durables de ces nouvelles mises de fonds. L'apaisement moral remplacera l'attitude fiévreuse du crucifié malgré lui qui hait sa croix, si un petit mot d'a-postolat de rien du tout aide à rentrer en soi-même.

Apostolat direct

L'infirmière catholique, engagée comme telle, n'aura pas le mauvais respect humain de garder son dra-

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE



No 6442 — NAPPE DE BANQUET, sur étoffe en broderie romaine. Patrons à tracer, 50c; perforé, \$1.00. Sur coton fin, complète 2 x 2 1/2 vgs, \$1.25; 2 x 3 vgs, \$1.50. Etamine sur coton fin, 2 qualités de 2 x 2 1/2 vgs, \$2.35 ou \$4.10; 2 x 3 vgs, \$2.85 ou \$4.65. Sur belle toile blanche ou hêtre, 2 x 2 1/2 vgs, \$2.55; 2 x 3 vgs, \$6.95. Sur superbe toile blanche fine et solide, 2 x 2 1/2 vgs, \$8.50; 2 x 3 vgs, \$9.50. Serviettes assorties de 17 pcs, patron à tracer, 18c; perforé, 30c; au fer chaud, 3 pour 25c. Une douzaine étamée sur coton fin, 2 qualités, \$1.65 ou \$2.50. Sur belle toile blanche ou hêtre, 3.75; sur superbe toile blanche, \$4.50. Coton français très lustré pour la broderie environ \$2.00 pour la nappe, 45c pour les serviettes. Abonnez-vous à notre Revue de Broderie et Musique, 12c seulement par an. Circulaire religieuse, 5c; circulaire de baptême, 5c; circulaire de nappes, 5c.

COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbre-poste en même temps que la commande.

VENDREDI, 17 SEPTEMBRE 1937

Ci-inclus.....pour patrons Nos.....

Nom.....

Adresse.....

peu en poche: elle place le chapelet sous l'oreiller, la médaille-scapulaire en évidence, elle trouve les mots qu'il faut, elle propose la visite du prêtre, non certes parce que la maladie est grave, mais parce qu'elle sera plus méritoire quand on aura communie. Précisément, voici telle ou telle fête; si on ne peut aller à l'église, l'église vient à la maison. Ainsi, par une heureuse stratégie, pas toujours nécessaire d'ailleurs, l'on capitalise les richesses d'âme à même le corps en faille; l'on procure la sanctification de la maladie par le malade, et du malade par la maladie. C'est tout le plan de Dieu; c'est toute la supériorité de l'infirmière catholique sur l'autre, et de la mort préparée sur la mort subite, — encore qu'il ne s'agisse pas ici de bonne mort, mais de bonne maladie.

Un réconfort additionnel viendra de la mise en commun des douleurs dans une Association catholique des malades, comme il en existe à Montréal, à Québec, à Sherbrooke: "union spirituelle entre des malades, des infirmes et des personnes qui veulent les aider fraternellement à supporter leur mal et à le surmonter". Toute infirmière à diplôme catholique doit porter dans sa trousse un trésor d'optimisme et de réconfort qui ne soit pas simplement nickelé. La magie de la grâce, du sourire, de la charité joyeuse font partie de la compétence professionnelle. Les petits défauts n'ont plus de place dès que vous revêtez l'uniforme blanc, votre lumineuse soutane, votre vêtement du sacrifice.

La responsabilité provoque l'héroïsme: outre la bravoure chez les contagieux et la patience chez les neurasthéniques, l'on cite des infirmières des pays de colons qui se sont révélées de très grandes femmes, trouvant sur place une vertu qu'elles ne se connaissaient pas. De petites Montréalaises plutôt vaines, transformées par le milieu robuste, organisant leur modeste hôpital, courant au loin en raquettes, en canot, en traineau à chiens, sous la neige et la pluie, casquées et bottées comme des pompiers, dans une boue péremptoire, affrontant la sauvagerie et

les hommes, et les cas difficiles, arrachant les dents, opérant d'urgence et trouvant dans leur cœur et leurs amitiés le moyen de charger des arbres de Noël de vêtements, chaussures et bonbons pour les enfants extasiés. Elles écrivent ensuite que ça été le plus beau jour de l'an de leur vie, ce qui est rigoureusement vrai: elles n'ont rien reçu, elles ont donné, en versant des larmes de joie.

Quant à remplacer le prêtre, l'urgence est encore assez fréquente: on devra baptiser les nouveau-nés, préparer à l'extrême-onction, préparer à la mort sans prêtre, au moyen de l'acte de contrition par exemple. C'est dans ces crises de naissance, d'accidents ou de syncope qu'il ne faut pas perdre la tête, afin que le baptême soit valide et que les motifs de contrition par l'acte d'amour pur jaillissent d'un cœur habitué à s'inspirer de la première partie du *Pater*, de l'acte de contrition ordinaire et des invocations au Sacré Cœur.

(La fin demain)

Grâce au plan d'amélioration

S'il vous faut plus d'espace dans une chambre de bain, pourquoi ne pas placer un cabinet dans l'un des coins disponibles? Ce cabinet pourrait être divisé en trois sections. Grâce au plan d'amélioration aux habitations, vous pouvez vous adresser à une banque et obtenir les fonds dont vous avez besoin à cette fin.

Dans le centre, il y aurait place pour un miroir et une petite tablette qui ferait office de table de toilette. On pourrait également placer des tablettes dans les sections adjacentes, et plus bas, des tiroirs. Ce serait un excellent endroit pour dissimuler tous les articles de toilette, poudre, serviettes de bain, etc.

Un système d'éclairage indirect apporterait un joli et utile complément à cette amélioration. Il faciliterait l'usage du miroir en éliminant les ombres nuisibles.

"Journée du Bouton d'Or"

LE 25 SEPTEMBRE

Les organisations charitables pleuvent de tous côtés et deviennent onéreuses pour un grand nombre de personnes. Mais qu'est-ce que l'ennui de verser une obole chaque semaine dans la main d'une bénévoles qui reste sous le soleil ardent ou sous la pluie? Qu'est-ce, en comparaison des privations, du travail que s'imposent celles qui se rendent responsables des œuvres?

Les œuvres sociales de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil, pour lesquelles se fera le "tag-day" du 25 septembre, sont uniques en leur genre et certes elles méritent votre attention.

Spécialement instituées pour la formation morale et intellectuelle de la jeune fille au sortir de l'école, à sa préparation familiale et sociale, à sa formation chrétienne, elles assurent plus de bonheur à tous nos foyers.

Mentionnons parmi ses activités: l'Ecole d'éducation familiale et sociale, établie en vue de donner à la jeune fille les connaissances sociales et ménagères dont elle a tant besoin; le patronage, qui attire par ses cours du soir toute une population qui ne peut s'inscrire à des classes régulières; les cercles d'étude, qui multiplient les centres de formation apostolique et sociale; le Service social, sur lequel nous reviendrons, car c'est une forme d'assistance éminemment nécessaire.

C'est donc pour le soutien de ces œuvres catholiques et féminines que l'on sollicitera votre aide samedi le 25 septembre. Ouvrez bien grand votre cœur et déliez bien large les cordons de votre bourse quand les gentilles quêteuses vous offriront le joli "Bouton d'Or".

Pour toute communication, adressez: La secrétaire de la "Journée des Boutons d'Or", 1215 est, boul. St-Joseph. Tél.: DO. 4448-9584-9198.

"La Famille", revue d'action catholique

Cette revue mensuelle, qui vient de paraître avec le mois de septembre, remplace la revue de *La Tempérance* — *Bulletin de Vie saine*, dont elle absorbe le programme.

A une époque où la famille est attaquée par la civilisation moderne elle-même, et où les questions d'éducation prennent de plus en plus d'importance, une revue spécialisée sur la famille et appuyée sur un mouvement d'action approprié, répond certainement à des besoins présents. Cette revue populaire veut apporter sa contribution, dans le domaine familial, à la construction de la société chrétienne, selon la doctrine sociale de l'Eglise.

Pour mener à bonne fin cette œuvre, elle s'est assurée un excellent choix de collaborateurs, écrivains spécialistes et travailleurs sociaux. Voici dans ses grandes lignes le programme de la revue:

1 — Des articles divers intéressants la famille sous quelque rapport que ce soit, — éducation, hygiène, morale, école, ennemis de la famille (divorce, cinéma, taudis, etc.), régime matrimonial, etc., etc.

2 — Revue de presse familiale reproduisant des extraits de journaux et revues.

3 — Page des abonnés: sorte de petit courrier familial.

4 — Bibliographie familiale. Le premier numéro de *La Famille* se présente d'une façon attrayante avec ses illustrations nombreuses et charmantes. Il contient des articles sur "Le problème familial", "La culture intellectuelle des jeunes filles", "La nécessité de l'exercice pour le développement de l'enfant", etc., une revue de presse familiale, une petite chronique et une bibliographie familiale.

Cette revue devrait être accueillie avec une cordiale hospitalité dans tous les foyers canadiens-français. On s'abonne à la revue *La Famille* en s'adressant à l'administration, 1215, Avenue Seymour, Montréal.

Petits conseils

ENTRETIEN DES TABLES CIRCÉES

Les matresses de maison qui ont adopté la mode des couverts mis sur le bois de la table, sans nappe, ont beaucoup de peine à conserver le dessus bien net. Pour cela, l'encastrique ordinaire doit être éclaircie d'un peu d'essence de térébenthine à laquelle on ajoute quelques gouttes de jus de citron et, si la table est très foncée, une goutte d'encens noir. Frottez la table tous les jours, et après chaque repas, avec un linge de laine.

essences?

—Aux essences?

—L'Israélite tira son carnet.

—J'ai pris quelques notes, fit-il.

Cette région tropicale est vraiment merveilleuse comme productrice de plantes fournissant des huiles essentielles. Nous avons le vétiver, parfum qui rappelle curieusement les vernis employés en Chine pour les cheveux des femmes et les meubles de laque; le géranium, dont une goutte suffit à imprégner une habitation; le *cananga odorata*, qui donne l'ylang-ylang, à la senteur légèrement acre et douce à la fois; enfin la plus exquisement pénétrante de toutes les essences: le basilic.

Tournant un feuillet, Isaac ajouta: —Voulez-vous des précisions?

Aux derniers cours publiés, le basilic se vendait 170 francs, le géranium 180, le vétiver 190. L'ylang-ylang, qui connaît les fluctuations ni plus ni moins qu'une mine, de cuivre, est monté jusqu'à 800 francs, et n'est jamais descendu à moins de 200. Tous ces prix s'entendent au kilo d'essence, naturellement.

—Hu! cents francs le kilo? répliqua-t-il.

EATON

Complet ou paletot au choix 15.00

Ou achetez les deux et vous aurez un ensemble très élégant pour l'automne!

COMPLETS

à 2 pantalons, confectionnés de tweed tout laine. Nouvelles textures et teintes d'automne. En veste et teintes des vestons croisés très vagues à dos uni ou plissé. Tailles: 30 à 37 dans le groupe.

PALETOTS

qui plairont aux jeunes gens bien mis. En tweed tout laine ou étoffe à envers quadrillé. Modèle raglan, grenadier ou Balmacan. Nouvelles teintes de gris, brun et gris-bleu pour l'automne.

Vêtements pour garçons, au deuxième.

T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL



Bons mots

PEINTURE ET SCULPTURE

Entendu, dans la rue, sur le passage d'une femme discrètement et habilement oxygénée, poudrée et maquillée, mais de traits assez peu harmonieux:

—Elle est bien maquillée, au moins!

—Oui, maintenant, après le peintre, elle pourrait passer chez le sculpteur.

LIRE SANS ENTENDRE

Une vieille servante reçut un jour une lettre de son village, mais comme elle ne savait pas lire, elle alla trouver sa maîtresse:

—Madame serait-elle assez bonne pour me lire tout haut cette lettre que je viens de recevoir, mais en bouchant ses oreilles pour ne pas entendre, dans le cas où il y aurait des secrets de famille.

Les bonnes recettes

POULET A LA NAIN JAUNE

Faire revenir dans l'huile — on y a ajouté une gousse d'ail — un poulet coupé en morceaux. Saupoudrer de sel et de poivre; le poulet doit être bien doré. Ajouter alors du jambon fumé et cru, coupé en petits morceaux, et un oignon haché menu. Remuer le tout quelques instants, puis ajouter 6 gros piments rouges (des piments doux) épluchés et coupés en morceaux, ainsi que quelques tomates, également épluchées et finement coupées. Laisser revenir le tout jusqu'à ce que le poulet soit tendre et que le jus des tomates et piments se réduise. La sauce de ce poulet ne doit pas être longue. Il ne doit pas avoir l'onctuosité d'un ragout, mais rester sec. Les morceaux doivent être bien dorés. On fait le même plat avec de l'agneau.

MELON A LA MODE

Evidez le melon, remplissez-le de fruits de toute sorte coupés en dés, faites-les macérer dans un peu de sucre arrosé de deux cuillères, soit de Frontignan, soit de kirsch. L'écorce du melon vous servira de compotier.

Faits et glanes

A propos d'un centenaire

Le 24 août dernier, il y a cent ans, jour pour jour, que l'on inaugura solennellement la ligne de Paris à Saint-Germain, qui fut le premier chemin de fer français à vapeur transportant des voyageurs.

La presse a rappelé, à ce propos, l'opinion des grands techniciens de l'époque, lesquels énoncèrent les plus énormes sottises.

—Le système des chemins de fer, affirmait l'illustre M. Thiers, sera une vaste faillite et causera plus de catastrophes qu'il ne procurera de dividendes.

—Aucun train, renchérit le sa-

A VOTRE RETOUR DES VACANCES

téléphonez à
Les Produits Laitiers

ORBIS

Yoghourts - Fromages à la crème

Courtoisie - Service

FRontenac 2111 - Local 8

vantissime Arago, ne pourra passer sous un tunnel par suite de l'humidité qui fera patiner les locomotives sur les rails et les empêchera d'avancer.

Quand à cent ans de distance, on s'aperçoit que l'humanité pensante a pu commettre de pareilles bêtises, on n'est guère disposé à ouvrir un crédit illimité à sa perspicacité...

L'araignée barométrique

A l'époque des vacances, qui d'entre nous n'a pas scruté le ciel, cherchant à lire dans le contour des nuages ou dans le souffle du vent si le temps lui sera favorable? Or, un savant belge, désireux sans doute d'apaiser l'anxiété des humains en quête de pronostics, vient de révéler un moyen infallible de prédire les caprices du soleil. Il suffit, assure cet homme de science, d'observer une araignée. Qu'elle demeure paresseuse aux abords de son repaire, c'est un signe de pluie. Qu'elle se remette à filer sa toile, et le beau temps ne saurait tarder de resplendir. Cependant, si, tout en filant, elle raccourcit les fils de cette toile, la tempête n'est pas loin et soufflera sans merci.

Mais quelle ménagère digne de ce nom permettra à son mari ou à ses enfants, météorologistes amateurs, d'entretenir au foyer familial un tel baromètre?

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

"Crédit social et catholicisme"

par le R. P. Georges-Henri Lévesque, O.P.

Où l'on voit qu'il est injuste de ranger le Crédit Social parmi les formes de socialisme condamnées par l'Eglise.

Et que des Catholiques peuvent devenir créditistes.

(Brochure en vente à la Librairie du "Devoir", 10 sous l'unité).

Feuilleton du "Devoir"

Le Secret du "Camélia"

par JEAN MAUCLÈRE

2. (Suite)

—Quatre millions.

Un vertige passa devant les yeux du commerçant: c'était plus qu'il n'en fallait pour permettre la réalisation des rêves de Raymond et d'Adrien, si fantastiques fussent-ils — sans oublier les siens propres.

Fouillon bégaya, troublé: —Admirable! évidemment, on pourrait faire grand... croyez que je vous suis très reconnaissant... je suis tout disposé... même je serais très heureux...

—Moi aussi, fit Chahladjian d'une voix incisive. Voulez-vous à présent, et avant que nous nous enga-

gions plus loin, me permettre quelques questions?

—Comment donc? Mais tout ce que vous voudrez, cher monsieur!

—Vous vivez seul?

—Veuf depuis quelques années, j'ai avec moi une fille de vingt-deux ans, et un fils de vingt-cinq.

—Comment est-il, lui?

—Il est, dit Fouillon avec une certaine gêne, il est... comme beaucoup de jeunes gens, un peu léger, très... très gai, oui, c'est cela, très gai. En somme, acheva-t-il avec un effort héroïque, je crois qu'il n'est à peu près bon à rien. —C'est-à-dire, rectifia Chahlad-

jian sans s'émouvoir, qu'il est capable de tout. Oh! ne protestez pas, c'est un éloge dans ma pensée; nous ferons voyager ce jeune homme, cela le formera... Autre chose: vous faites dans les denrées coloniales; excellente partie. Votre chiffre d'affaires?

—Vers quatre cent mille.

—C'est peu, constata Isaac avec une moue. Ca ne doit guère vous laisser de bénéfice?

—Evidemment! J'ai des frais considérables: bureaux ici, entrepôts à Marseille, un cargo affrété à mon compte, une maison d'achats à Maurice. Je fais honneur à ma signature, mais...

—Très bien.

Jules Fouillon allait dire que ce n'était pas aussi bien qu'on eût pu le souhaiter; mais son interlocuteur, qui polissait paisiblement ses verres bleus avec une pochette de soie, jeta tout à coup:

—Pourquoi n'étendez-vous pas vos opérations?

—C'est très difficile... question d'argent d'abord, puis... vous êtes au courant du marché colonial?

—Oui. Je me suis documenté pour en parler avec vous aujourd'hui.

—Alors, continua le père de Raymond, en jouant avec un coupe-papier, vous devez savoir que la grande exportation de Maurice, c'est le sucre. Malheureusement, les planteurs expédient directement aux Indes la presque totalité de leur production. Il y a bien d'autres denrées qui seraient intéressantes, en première ligne le riz... Il est certain que je pourrais importer d'avantage, si j'avais les fonds.

—Parfaitement, dit Chahladjian. Je vois bien, et de plus en plus, que nous devons nous entendre. Dites-moi seulement: craignez-vous les risques?

Les yeux perçants du Levantin fouillaient le masque gras de Fouillon. Celui-ci, quelque inattendue que fût la question, ne se laissa pas démonter:

—Non, certes... pourvu que je ne sois pas seul à les courir, conclut-il avec un rire bruyant.

—Bien entendu, approuva Isaac. Et alors nous dirons: le riz, le sucre... vous n'avez pas pensé aux

Ce journal est imprimé au no 430, rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), ancienne propriété de Georges Felleur, directeur-gérant.

Un interview

Le R. P. J. Paré, S.J., de retour d'Europe

L'aumônier général de l'A. C. J. C. a représenté son Association au grand ralliement de la J. O. C. française — Il exprime l'excellent souvenir que le R. P. Henri Lalonde, S.J., garde des jeunes du Canada et de leurs aumôniers — L'Exposition internationale

Nous avons eu le plaisir de rencontrer le R. P. Joseph Paré, aumônier général de l'A.C.J.C., récemment rentré d'un voyage prolongé en Europe, dont il a profité pour faire, en France et en Belgique, des observations et des études de l'ordre pratique, concernant les œuvres d'action catholique et sociale.

On se souvient qu'en mai dernier ses supérieurs l'avaient désigné comme compagnon de route à l'ex-aumônier de la Jeunesse Catholique Française, le R. P. Henri Lalonde. Celui-ci retournait en France avec une santé compromise par un surcroît de dévouement en faveur de nos œuvres de jeunes.

Le R. P. H. Lalonde

Nous nous sommes aussitôt informés de l'état actuel du P. Lalonde.

Ceux qui l'ont connu et tant apprécié apprendront avec plaisir que, s'il n'est pas complètement guéri, sa santé s'est améliorée, au point qu'il vient d'être nommé supérieur d'une Résidence de Jésuites, à Pau, où il pourra sans doute, de nouveau, exercer son zèle auprès de la jeunesse des Basses-Pyrénées.

— Et l'impression que le P. Lalonde garde de chez nous? — Si sympathique qu'il n'a qu'un désir: revoir nos jeunes du Canada. Et nous le souhaitons nous-mêmes pour eux, s'empresse d'ajouter le P. Paré. Le P. Henri Lalonde a réalisé chez nous, au profit de l'A.C.J.C., et de nos mouvements spécialisés un travail dont les résultats demeurent et pour lequel nous ne saurions lui manifester une trop grande gratitude.

Impressions sur la France

— Et vous, mon Père, vos impressions sur la France? — La réponse est plus complexe. Les problèmes y sont compliqués, l'équilibre est instable et de répercussion mondiale.

C'est un fait qu'au commencement de juin l'atmosphère y était troublée. Il y avait de l'inquiétude, des menaces de grèves. J'ai été témoin de celle de la boulangerie, dans la Somme. Celle de l'hôtellerie préoccupait alors le tourisme.

Depuis, le ciel de France s'est clarifié. La disparition de l'ancien ministre, sa collaboration inattendue avec le nouveau semblent avoir, pour quelque temps du moins, calmé les angoisses et pacifié les esprits. Actuellement, on est tout entier au succès de l'Exposition Internationale et à l'abondance de ses recueils: en une seule journée, selon des statistiques officielles, on y a enregistré plus de 296,000 visiteurs.

L'Exposition internationale

— Et vous l'avez visitée, cette Exposition? — Il y a trois mois, elle était discréditée par son retard et les grèves. J'y suis retourné avant mon départ: l'impression fut tout autre. Il y a là une réalisation formidable, qui fait honneur au génie inventif, à l'esprit organisateur français. Pour ne pas tout citer, l'Homme de Verre, le Planétarium, le Pavillon des Découvertes, le Palais de la Lumière sont des merveilles d'ingéniosité, de science et de précision.

Ceux qui affectionnent l'art moderne en ont à souhait. L'accorde-mes préférences à la série élégante des Pavillons provinciaux, où architectes et décorateurs se sont prêtés la main pour donner à ces divers groupes de bâtiments le cachet original et traditionnel de chaque région.

Notre Pavillon Canadien intéresse les Français par l'exposition, tout à fait bien aménagée, de nos arts domestiques et des produits spécifiques de notre terroir. Mais les trois principaux centres d'attraction semblent les constructions colossales de l'U.R.S.S., de l'Allemagne et le Pavillon Pontifical. Dans une sorte de provocation permanente, la Russie et l'Allemagne sont installées face à face l'une de l'autre. Chez l'une domine l'Aigle traditionnel; chez l'autre, les emblèmes soviétiques: un homme et une femme brandissant le marteau et la faucille, sont fixés comme dans un élan irrésistible de furie conquérante.

La France religieuse

J'ai connu la vraie France, la France religieuse, traditionnelle, dont la virilité s'affirme croissante, toujours, comme un ferment qui monte et finira par gagner la masse. Du moins, j'ai touché du doigt la vérité des affirmations de l'abbé P. Donceel, dans une conférence sur Jésus, sur les convictions religieuses de notre population. Les pratiquants, là-bas, rencontrent de telles sollicitations contraires, ils ont, pour vivre leur foi, à se violenter si généreusement contre l'ambiance générale que leurs convictions religieuses doivent être et ne sont que plus résistantes et plus profondes.

Parmi quantité d'autres témoignages, c'est ce que m'a révélé toute une série de manifestations auxquelles il n'a été permis d'assister: le Congrès Eucharistique de Lisieux, où l'immense Basilique que l'on consacre, à cette occasion, put à peine contenir le dixième de l'immense foule des congressistes, dont le recueillement et la piété ne se sont pas démentis un instant; le Pèlerinage National de Lourdes, que nous assistions à la splendeur de son prestige et de sa popularité, l'ancien président de l'A. C. J. F., si heureusement connu au Canada, S. Exc. Mgr Gerlier; le grand ralliement patriotique de Sainte-Anne d'Auray, autour du monument des soldats bretons tués à la guerre, ralliement auquel, dans des discours de haute inspiration, le maréchal Weygand, autant que le cardinal Verdier, ont donné un sens élevé et profondément religieux; dans toutes ces démonstrations et chez tous les participants éclatait une sincérité de confiance et de foi ostensible, indéniable.

Congrès de la J.O.C.

Mais la plus élogieuse manifestation du genre fut bien le grand Congrès de la J. O. C. française, où j'eus la bonne fortune de représenter notre A. C. J. C. aux côtés du R. P. Roy, O.M.I., représentant titulaire de la J. O. C. canadienne. Ce fut un spectacle saisissant, grandiose, de voir ces 80,000 joci-

les (des journaux ont même parlé de 100,000) et de les entendre affirmant leurs convictions et leur foi, à plein ciel et en plein Paris, dans cet immense Parc des Princes, trop restreint encore pour leur nombre, leur élan et le déploiement de leurs incomparables scènes spectaculaires. Ce fut vraiment pour la jeunesse ouvrière des journées d'apothéose. Comme ils se sentaient puissants et fiers, ces jeunes ouvriers français! et nous l'étions avec eux.

L'opinion fut unanime à le proclamer: c'est une puissance qui monte, en France, une puissance disciplinée, qui a foi en sa dignité et en sa valeur, dont les pouvoirs publics dorénavant devront tenir compte et qui réclame, dans l'ordre et la paix sans doute, mais avec une décision irréductible, respect et justice pour toute la classe ouvrière.

C'est là que j'ai eu l'occasion de rencontrer le célèbre chanoine Cardin et de l'entendre dans ses colloques et conquérantes allocations.

Etudes d'action sociale et catholique

A l'occasion de l'Exposition internationale et pour favoriser le tourisme, toute une série de congrès avaient été organisés, qui, pour un bon nombre, sous un angle ou un autre, touchaient aux matières qui intéressent un aumônier de jeunesse: les Journées d'Action catholique d'Amiens, le Ralliement diocésain des Croisades éucharistiques, les Semaines sociales de Clermont, où s'est trouvée réunie l'élite intellectuelle de France, les Assises annuelles de "Pax Romana", où siégeaient les représentants universitaires d'une vingtaine de nations, y compris le Canada. — Mgr Camille Roy et Mgr Olivier Maurault ayant eu la délicatesse de m'inviter à y représenter officiellement leurs universités respectives le grand Congrès de la Fédération gymnastique et sportive des Patronages de France, les Congrès de la Famille chrétienne et des missionnaires paroissiaux, dont le programme était précisément l'action catholique et les œuvres d'apostolat laïque en relation avec les traites paroissiales. Je ne pouvais tomber dans un temps plus propice pour des études d'observations personnelles sur les organisations religieuses en France.

L'Action Populaire

D'ailleurs, durant mon séjour en Europe, j'ai résidé à l'Action Populaire de Paris, que dirige un maître en questions sociales et religieuses, un religieux jouissant, quoique très modeste, d'une réputation et d'une influence considérables dans tous les milieux français: le R. P. Gustave Desbuquois. On y trouve une bibliothèque des plus complètes, des mieux organisées concernant les questions religieuses et sociales. On y rencontre surtout un groupe de spécialistes de toute première valeur, qui possèdent à fond la doctrine de l'Action catholique et ont une expérience personnelle des œuvres dont ils traitent.

J'ai pu faire un séjour en Belgique — trop court mais indispensable — pour prendre contact avec la Centrale de la Jeunesse catholique, à Louvain, resserrer les bonnes relations de l'A.C.J.C. avec les divers secrétariats belges, et surtout, visiter, à Bruxelles, le magnifique édifice de la J.O.C. et le fonctionnement si perfectionné de ses nombreux services.

Enfin, le terminus, en regrettant ce trop pâle résumé d'un voyage des plus intéressants, des plus fructueux à tous points de vue, me permettant d'ajouter que la plus belle partie en fut le retour: à voyager on apprécie les autres pays, et d'avantage le sien.

Offices de l'Eglise

LE DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

XVIIIe DIM. APRES LA PENTE-COTE, Semidouble (vert). Messe: *Da pacem*, avec Gl. et Cr.; 2e or. des SS. Janvier (Ev.) et comp. Mm. 3e m. (dans les dioc. de Montréal, Valleyfield, Joliette et S.-Jean-de-Québec, 2e or. de l'Oct. du Saint Nom de Marie, 3e des SS. Janvier (Ev.) et comp. Mm. 4e m.); préface de la Trinité. — Aux Vêpres du dim. même. des SS. Eustache et comp. Mm. (I Vp.) et des SS. Janvier (Ev.) et comp. Mm. (II Vp.). (dans les dioc. de Montréal, Valleyfield, Joliette et S.-Jean-de-Québec, aux Vêpres du dim.; doxologie de la Ste Vierge (*Qui natus est*), à la fin de l'hymne, mém. 10 des SS. Eustache et comp. Mm. (I Vp.), 2e de l'Oct. du S. Nom de Marie (II Vp.), 3e des SS. Janvier (Ev.) et comp. Mm. (II Vp.).

On annonce: Une messe lue ou chantée libre de la Solennité extérieure de N. D. des Sept-Douleurs, double 2e cl. (blanc). Messe: *Stabat* au 15, avec Gl. et Cr.; 2e or. du dim. XVIII, 3e des SS. Janvier et comp. Mm., seulement, prose *Stabat*; préface de la Sainte Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II Vêpres chantées mém. 10 des SS. Eustache et comp. Mm. (I Vp.), 2e du dim., 3e des SS. Janvier (Ev.) et comp. Mm. (II Vp.), seulement.

AU PRONE

Aujourd'hui, à Montréal, pèlerinage pour les morts au cimetière de la Côte-des-Neiges: (dans les paroisses de campagne, on peut faire cette cérémonie, au cimetière). — Mardi, saint Matthieu, Ap. et Ev. R. 104.

Dimanche, fête des SS. Jean de Brébeuf et comp. Mm. Jeudi, dans le dioc. de Valleyfield, 13e anniversaire de la consécration épiscopale de son Excellence Mgr Joseph-Alfred Langlois, évêque de ce diocèse.

[Aujourd'hui, on fera la collecte, dans le dioc. de Saint-Hyacinthe, pour le Patronage Saint-Vincent de Paul; dans le dioc. de Joliette, pour les séminaristes].

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, "LE DEVOIR". Billets d'avis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. TAILLAGE: 2114, 2115

Le sel au Canada

Les puits de saumure d'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan — Couches de sel, au sud de Moncton — Le sel de Malagash — Importations

Le sel et la voirie

Ottawa, 17. (Du ministère des mines et des ressources). — Le sel ordinaire (chlorure de sodium) s'obtient sous deux formes, en solution dans l'eau salée d'où l'on extrait par évaporation, et sous la forme solide, extrait directement des mines.

Au cours de 1936, on a produit du sel dans l'Ontario méridional; à Malagash, Nouvelle-Ecosse; à Neepawa, Manitoba; et à Simpson, Saskatchewan. Le sel ontarien s'obtient dans des puits de saumure, ainsi que le sel du Manitoba et de la Saskatchewan; et le sel de Malagash est récupéré par l'extraction de roches de sel et par l'évaporation de saumure résultant de l'écoulement de sel dans les déchets des mines.

En Ontario, il ne s'est pas fait de nouveaux travaux durant l'année.

L'usine de la Canadian Industries Limited, à Cornwall, Ontario, qui fabrique de la soude caustique, du chlorure et de l'acide chlorhydrique, employant du sel de l'usine de la compagnie à Sandwich, Ontario, a fonctionné toute l'année et fourni ses produits aux marchés de l'est du Canada.

La Brunner Mond Company, à Amherstburg, Ontario, récupère du chlorure de calcium dans les déchets de la fabrication du carbonate de soude brut avec de la saumure de sel, et elle peut maintenant en fournir au commerce.

En Nouvelle-Ecosse, la Malagash Salt Company a enregistré une augmentation substantielle par rapport à 1935. Les produits de cette usine trouvent un marché grandissant chaque année.

La Neepawa Salt Company, de Neepawa, Manitoba, maintenant absorbée par la Canadian Industries Limited, a maintenu sa production régulière toute l'année, et fait de nombreux changements destinés à améliorer le rendement. Elle a terminé le forage d'un second puits pour explorer les ressources du dépôt de saumure, et la nappe de saumure rencontrée par ce second puits est semblable à celle du premier puits.

Puits

A McMurray, Alberta, plusieurs trous de forage ont rencontré une formation saline, et il y a un certain nombre d'années, l'Alberta Salt Company a produit dans ce district du sel d'excellente qualité. On a essayé cette année de faire revivre cette industrie; une compagnie appelée l'Industrial Minerals Ltd. s'est formée et a foré un puits à Waterways, Alberta, près du terminus du chemin de fer Alberta and Great Waterways. Ce puits a rencontré une couche de sel pur de 199 pieds d'épaisseur à une profondeur de 694 pieds. On érige actuellement une usine avec des "poêles" chauffées directement, et l'on creuse un second puits d'où l'on extrait de la saumure pour l'exportation.

D'après un communiqué que nous fait tenir le ministère des Mines et des Ressources, un puits foré pour la recherche du pétrole, il y a un certain nombre d'années, près de Galtreau, Nouveau-Brunswick, au sud de Moncton, a rencontré de grandes couches de roches salines entre les profondeurs de 1,300 et de 1,800 pieds. Un second puits a pénétré dans 890 pieds de formation saline, certaines des couches de sel ayant 150 pieds d'épaisseur. Jusque-là, ces couches de sel sont restées inexploitées, mais on pourra poursuivre la prospection pour déterminer leur étendue, et ce district produira sans doute dès que les conditions seront favorables.

Près d'Amherst, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, un puits creusé par l'Imperial Oil Company, pour chercher du pétrole et du gaz, a rencontré 3,200 pieds de couches alternées de sel, anhydride, dolomie, calcaire et schiste, le sel constituant 45 pour cent de l'ensemble. On a atteint le sel à une profondeur de 920 pieds, et l'une des couches de sel, d'une épaisseur de plus de 480 pieds, contenait plus de 90 pour cent de chlorure de sodium par échantillon brut. La grande épaisseur apparente du sel peut être due à l'inclinaison abrupte des couches.

Production

La production de sel en 1936 a été de 391,316 tonnes valant \$1,773,143, contre 360,343 tonnes valant \$1,880,978 en 1935.

Les exportations de sel du Canada en 1936 furent de 5,549 tonnes valant \$46,601, contre 9,045 tonnes valant \$51,239 en 1935. Les importations de sel furent de 108,422 tonnes, valant \$460,998, contre 128,247 tonnes valant \$526,740 en 1935. La plus grande partie de ce sel entre au Canada en franchise, pour usage dans les pêcheries des côtes atlantique et pacifique.

La production canadienne, à l'exception de la petite quantité exportée, est vendue dans le pays, principalement aux industries suivantes: laiterie, conservation de la viande, mise en conserve, pêcheries, industries chimiques; on en vend aussi comme sel de table pour consommation domestique. La production en 1936 a augmenté de 7 p. 100, en quantité, sur l'année précédente; et, si l'on considère une période d'un certain nombre d'années, on constate que le marché du sel au Canada augmente rapidement, et que cette industrie est en bonne voie. La production de 1936 dépasse sensiblement celle de 1929, qui était jusqu'alors la plus élevée.

Un fort tonnage de sel est encore importé franc de droit, pour les pêcheries. C'est que pendant longtemps le seul district producteur fut en Ontario, et par conséquent mal situé par rapport aux marchés des pêcheries côtières, de l'Atlantique et du Pacifique. La production de Malagash a bien aidé les

pêcheries des provinces maritimes, et bien que la demande de sel pour cet usage ait été réduite ces dernières années, elle reprend graduellement. Toutefois, tant qu'un dépôt n'aura pas été découvert et exploité sur la côte occidentale du Canada, les pêcheries du Pacifique dépendront, dans une large mesure, du sel importé.

Pour les routes

On a fait ces dernières années, des expériences encourageantes pour déterminer l'effet d'un mélange de sel et d'argile comme placage de surface, et aussi dans les fondations des routes de gravier, pour diminuer, sinon éliminer entièrement, l'inconvénient de la poussière et le coût d'entretien de ces routes, et pour former une surface dure. Cette question est à l'étude, non seulement parmi les producteurs de sel canadiens, mais dans plusieurs ministères provinciaux de la voirie; et, au cours de l'année, on a traité avec ce produit un certain nombre de sections de routes en Ontario. Les sections de routes de cette province traitées par la stabilisation au sel en 1935 ont maintenant subi la circulation pendant plus d'un an, dont une saison d'hiver, et les résultats ont été assez encourageants pour engager à faire d'autres essais. Si l'on réussit à prouver l'utilité du sel pour cet usage, le marché sera considérablement accru.

Un autre usage intéressant est le mélange de sel et de tas de sable placé au bord des principales routes de l'Ontario, afin de maintenir le sable bien défilé pour le repandre sur les routes gelées. Ces essais ont donné grande satisfaction, et la consommation de sel pour cet usage, qui a déjà atteint un tonnage appréciable l'année dernière, augmentera sans doute rapidement.

On peut s'attendre à une augmentation de la demande de sel de la part des industries chimiques, car actuellement presque tous les produits du sodium utilisés au Canada, à l'exception de la soude caustique, du carbonate de soude brut, du sulfate de soude et du sulfate de soude acide, sont importés.

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Le plan Auger-Rogers

Montréal, le 16 septembre 1937. A l'honorable ministre de la Colonisation, M. Henry L.-Auger, A. S. H. le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, Aux membres de la Commission du retour à la terre.

Messieurs, Les journaux nous ont rapporté à plusieurs reprises que les gouvernements fédéral comme provincial, avec l'aide des municipalités, devaient collaborer pour faciliter l'établissement des secours sur des terres neuves de la province. Les bureaux d'information de Montréal nous ont répété, de semaine en semaine, que "ça s'en venait", que "ça ne serait pas long", que "nous partirions dans 10 ou 15 jours", etc., etc. Et malgré tout, pas une seule famille d'aspirants-colons de la ville de Montréal n'est partie. Tous ont bien la ferme espérance de partir, mais à ce que j'en sais personnellement personne ne partira et ne pourra bénéficier cette année des avantages du plan Auger-Rogers.

La majorité des grands centres de la province sont favorisés par ce plan. Quant à Montréal, ça ne marche pas. Pourquoi?... C'est ce que nous voulons savoir et nous vous prions instamment, en tant que ministre de la Colonisation, de maire de Montréal et de membres de la Commission du retour à la terre, de nous renseigner sur une situation que vous devez très bien connaître.

Au cas où vous ne le sauriez pas, nous vous prions de vous rendre compte qu'il n'est pas agréable de vivre depuis des mois dans de vieux magasins abandonnés, dans des garages, dans des taudis, dans des fondes de cour, de forcer des femmes et des enfants à subir de telles conditions à l'encontre des lois de l'hygiène et de la salubrité. C'est mon cas, depuis mai dernier, et celui de bien d'autres, de centaines d'autres. Qu'on se rende sur les lieux et qu'on constate que c'est la pure vérité, qu'il n'y a rien d'exagéré.

A bon entendeur, salut! Gérard BEDARD, 355 est, rue Laurier, Montréal, P.Q.

Erratum

Dans la lettre au Devoir de M. Jos. U. Gervais, publiée hier en page 7, au milieu du troisième paragraphe, il fallait lire: "l'élagage de quelques préjugés", au lieu d'"étalage".

L'exposition agricole de l'Assomption

L'exposition annuelle agricole de l'Assomption a remporté un grand succès. Des constructions nouvelles, des améliorations diverses apportées aux terrains, certaines additions de nature à rendre la visite des exhibits plus facile et plus agréable constituent certainement des facteurs importants de ce succès.

Au cours des journées de l'exposition les visiteurs purent encore se rendre compte de certains

Un thé vert riche en saveur

THÉ VERT "SALADA"

MAISONS D'ENSEIGNEMENT



Ouverture des Cours du Soir

lundi, 4 octobre à 7.30 h.

Matières commerciales
Matières économiques
Matières juridiques
Matières littéraires et linguistiques

On s'inscrit tous les jours de 9 à midi, de 2 à 5 h. et, à partir du 20 septembre, de 7 à 9 h. le soir.

Prospectus gratuit sur demande à

L'École des Hautes Études Commerciales
MONTREAL

Département du Secrétaire de la province de Québec

LES ECOLES D'ARTS ET METIERS

Enseignement gratuit

Frais d'inscription \$1.00

SECTION DES ARTS

— dessin, architecture, modelage et sculpture. Ouverture, le 1er octobre. Inscription tous les jours à partir du 15 septembre, de 10 h. à midi, de 2 h. à 4 h., et de 7 h. à 8 h., au Monument National, 1182, boulevard St-Laurent.

SECTION DES METIERS

— dessin industriel, menuiserie et modelage, électricité, mathématiques et physique industrielle. Ouverture, le 4 octobre. Inscription tous les jours à partir du 15 septembre, de 10 h. à midi, de 2 h. à 4 h., et de 7 h. à 8 h., à l'École Louis-Hébert, 6361, 66 avenue, Rosemont.

Pour renseignements, s'adresser à

25, rue St-Jacques est

BELair 2374

perfectionnements apportés à la mécanique aratoire. Les Dames de la Congrégation, profitant de la circonstance, donneront généreusement des cours gratuits de tissage et de différents autres travaux domestiques qui furent suivis avec intérêt par de nombreuses dames et jeunes filles.

La Cour a pris en délibéré l'appel de Léo Bernier contre Morris Merkin. A la suite d'un accident d'automobile, Merkin a obtenu un jugement par défaut contre Bernier pour \$399. Bernier a fait requête pour faire rouvrir la cause et sa requête a été rejetée par la Cour supérieure; c'est de ce jugement qu'il appelle.

La cause de William-N. Karp et Louis Larose, où il s'agit d'un bail pour location d'un théâtre, a été prise en délibéré.

Adoration nocturne de Montréal

Les Adorateurs nocturnes sont convoqués 10 au Calvaire du cimetière de la Côte-des-Neiges, pour 3 heures p.m. dimanche le 19 courant.

20 Le même jour, et à la même heure, un détachement des nôtres devra se rendre à la Chapelle de la Réparation, au pèlerinage annuel.

En cour d'appel

La Cour d'appel a entendu hier plusieurs causes. Dans l'affaire de Mlle Renée Patenaude, contre la Northern Assurance Co. l'appelante

On recherche encore Serge Levaneffsky

Barrow, Alaska, 17. (A.P.) — Sept avions sont encore massés de chaque côté de l'océan Arctique, prêts à participer aux recherches que l'on continue en dépit de tout pour retrouver l'aviateur Levaneffsky et ses compagnons. Sir Hubert Wilkins est à l'île Barter, attendant des conditions atmosphériques favorables pour s'envoler de nouveau au-dessus des régions polaires. On a appris aujourd'hui que des Esquimaux soutiennent avoir vu de leurs mystérieuses à un endroit qu'ils ont précisé. On espère toujours qu'il puisse s'agir des disparus.

Pour connaître le Communisme

UNE SERIE DE BROCHURES A LIRE ET A REPANDRE

Brochures à 25 sous franco

MANUEL ANTIBOLCHEVIQUE — doctrine et politique — les faits en Russie — plans de conférences — bibliographies.

CAHIER ANTICOMMUNISTE — rédigé en collaboration.

LA TROISIEME ANNEE DECISIVE DU PLAN QUINQUENAL.

LA MENACE COMMUNISTE AU CANADA, par le R. P. P. Archambault, S.J.

JOURNEES ANTICOMMUNISTES — Montréal, septembre 1934). Allocations et conférences (numéro 1).

Brochures à 15 sous franco

JOURNEES ANTICOMMUNISTES (numéro 11).

EN RUSSIE SOVIETIQUE. — faits et documents.

LE REVE COMMUNISTE, par le R. P. Thomas Lamarche, O.P.

LE COMMERCE AVEC LES SOVIETS — la situation au Canada — faits et jugements.

LES RELATIONS AVEC MOSCOU.

Brochures à 10 sous franco

ROME ou MOSCOU — le vrai sens du bolchevisme, par le R. P. Gustave Sauvé, O.M.I.

MOSCOU AU CANADA — le péril communiste — par le même.

SOUS LA MENACE ROUGE, par le R. P. Archambault, S.J.

Brochure à 5 sous franco

BOLCHEVISME ET CATHOLICISME.

LES EVENEMENTS D'ESPAGNE.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

430, Notre-Dame est,

Montréal

"Le Canada"
Puissance internationale
PAR
ANDRÉ SIEGFRIED
avec 11 cartes et graphiques
Table des matières:
L'aspect géographique
L'aspect démographique
L'aspect économique
L'aspect politique.
Volume de 230 pages, format 5 1/2 x 9. Au comptoir ou par la poste \$1.35.
Service de librairie du "Devoir",
430 Notre-Dame est, Montréal.
Tél. 22. 3361.

TAPIS
Importés directement d'Orient par
H. LALONDE & FRÈRE
4800 Ave. du PARC
Près de l'Ave. McRoi

La langue française à l'école protestante

M. Martin-B. Fisher aborde le sujet au congrès des commissaires d'écoles rurales protestantes — La réorganisation du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique

Coaticook, 17. — Le trésorier provincial, M. Martin-B. Fisher, qui était hier soir l'hôte d'honneur au banquet annuel de l'Association des commissaires des écoles protestantes a profité de la circonstance pour défendre l'attitude qu'il a prise sur la question de la réorganisation du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Il a annoncé aux congressistes la nomination de leur président, M. le Dr R.-H. Stevenson, de Danville, comme membre du nouveau comité; il tient à ce que les commissaires des écoles rurales soient représentés, dit-il, et il s'empresse de nommer un représentant des instituteurs si on lui en fait la demande.

Pas de politique

M. Fisher a déclaré qu'il ne voudrait pour rien au monde que l'éducation devienne une question de politique. Les cinq députés protestants de l'Union nationale sont les représentants autorisés de la population protestante de la province de Québec et ils ont le devoir de faire valoir les réclamations et d'exprimer les désirs de leurs coreligionnaires. Tous cinq sont d'accord sur la nécessité d'une réorganisation du

comité protestant, et c'est aussi l'opinion de l'immense majorité des gens. C'était aussi l'avis de membres du comité protestant que la réorganisation s'imposait et toutes les recommandations soumises à cet effet étaient rejetées par une certaine faction.

Nous savons, dit M. Fisher, que nous nous exposons à des critiques, mais il était de notre devoir d'intervenir puisque le comité ne pouvait parvenir à se réorganiser lui-même. Nous ne pouvions les démettre de leurs fonctions — le cabinet seul avait le pouvoir de le faire, et M. Duplessis refusait sagement d'intervenir dans les affaires des protestants — et c'est pourquoi nous avons pris le parti de leur demander leur démission.

La réorganisation

Je ne sais pas quelles mesures seront prises pour réorganiser notre système d'enseignement. Je n'ai pas l'intention de dicter une ligne de conduite au comité protestant: c'est aux membres du nouveau comité qu'il appartiendra de prendre ces décisions. Il se trouve des hommes éminents parmi ceux qui ont été priés de démissionner, et le gouver-

nement n'a pas l'intention d'accepter toutes ces démissions.

Le français

M. Martin-B. Fisher a aussi parlé de l'enseignement du français. Il a fait observer que 99% des élèves qui quittent l'école en 7ème ou 8ème année ne sont pas en mesure de tenir la conversation en français. Les élèves canadiens-français font plus d'efforts, d'une façon générale, dit-il, pour apprendre l'anglais et nos fils et nos filles se trouvent dans une situation d'infériorité parce qu'ils ne sont pas bilingues, ce qui leur fait perdre de belles occasions en affaires. On consacre trop de temps à la grammaire et trop peu de temps à la conversation française dans les classes inférieures.

Les autres orateurs au banquet furent M. le Dr Stevenson, qui a remercié le ministre d'avoir reconnu le travail accompli par l'association des commissaires d'écoles, M. Payson-A. Sherman, député de Compton, qui a parlé d'enseignement technique, et M. le Dr W.-P. Percival, surintendant protestant de l'Instruction publique.

Congrégation de Sainte-Croix

Commemoration du centenaire demain après-midi, à l'Oratoire Saint-Joseph

Les membres de la Congrégation de Sainte-Croix commémoreront le centenaire de la fondation de leur institution, à l'Oratoire Saint-Joseph, demain après-midi, sous la présidence du T. R. P. Alf. Charron, C.S.C., supérieur provincial.

On s'attend à la présence de milliers de religieux, d'élèves et d'élèves des écoles, de laïcs, de la communauté, ainsi que d'un grand nombre de personnes qui s'intéressent à l'œuvre de la Congrégation de Sainte-Croix.

La cérémonie commencera à trois heures de l'après-midi. Le révérend père Albert Cousineau, C.S.C., supérieur à l'Oratoire, prononcera le sermon. A la suite de la procession du Très Saint Sacrement dans la parterre de l'Oratoire, quelques cantiques populaires seront chantés. Une fois la procession terminée à l'autel extérieur, il y aura chant du "Christus Vincit".

Voici le programme: à trois heures, chant par la foule, "O Saint-Joseph". 2. — Le Père Cousineau dit un mot de bienvenue au microphone et fait les recommandations d'usage. Il donne aussi le sermon. 3. — Procession du Très Saint Sacrement dans la parterre de l'Oratoire. Postérieurement sera porté par le révérend Père Charron.

Avec le clergé, tous les corps enseignants des maisons d'éducation et les représentants des congrégations occuperont le centre du chœur. De chaque côté, tous les enfants de la procession se termineront à l'autel extérieur construit sur le parterre de la crypte, où l'on chantera le salut et d'où la foule recevra la bénédiction. Le chant du "Christus Vincit" clôturera la cérémonie.

Réunion diocésaine des zélatrices de la Propagation de la Foi

La réunion diocésaine des zélatrices de la Propagation de la Foi aura lieu, comme l'année dernière, à l'église de Saint-Jacques de Montréal, dimanche prochain, le 19 du courant, à 5 heures de l'après-midi, sous la présidence de Mgr Georges Châtigny, P.A., V.G. A partir de 3 h., une des salles paroissiales du sous-sol de l'église sera à la disposition des zélatrices, qui pourront échanger leurs vues avec le directeur diocésain et se procurer les cartes et billets d'associés dont elles ont besoin.

Toutes les zélatrices du diocèse de Montréal, et même du diocèse de Saint-Jean, sont invitées. On espère qu'il y aura au moins une délégation importante de chaque paroisse.

Le mammologiste Tate

Le docteur Georges Préfontaine, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Montréal, a reçu hier la visite d'un savant éminent, M. G.-H. Tate, du Musée d'histoire naturelle de New-York. M. Tate était accompagné de sa femme.

M. Tate est un mammologiste de grande réputation. En compagnie de M. Richard Archibald, de M. A. L. Rand, tous deux ornithologistes, de M. L.-J. Brass, botaniste, et de M. Ewing-C. Julstedt, télégraphiste, il a fait une tournée de plusieurs mois dans la Nouvelle-Guinée pour y étudier la faune et la flore. M. Tate entretient une correspondance régulière avec M. Préfontaine.

Adoptez
Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J. A. DESY,
(Limitée)
Qualité supérieure
Montréal

Aigrettes blanches d'Amérique

C'est la première fois, depuis nombreuses années, qu'on voit un aussi grand nombre de ces oiseaux ensemble, au Canada

Saint-Hyacinthe, 17. (D.N.C.) — Un groupe de quatorze aigrettes blanches d'Amérique a été aperçu ces jours derniers sur les bords de la rivière du Sud, près Clarenceville, dans le comté de Missisquoi, à environ 60 milles de cette ville. C'est la première fois que, depuis de nombreuses années, un aussi grand nombre de ces oiseaux sont vus ensemble au Canada. M. J.-A. Rolland, de Montréal, l'un des directeurs de l'Association de la province de Québec pour la protection du gibier et du poisson, a vu lui-même les oiseaux et signala leur passage. L'aigrette blanche d'Amérique appartient à la famille du héron, et sa taille est à peu près celle de notre grand héron bleu. Elle se distingue par son plumage, qui est d'un blanc immaculé. Dans la saison des amours, l'oiseau s'orne de quelques plumes longues plumes, fines et blanches, qui lui tombent en cascade sur le dos et jusqu'à la queue. Il est rare que l'aigrette se rencontre au Canada. Elle ne s'y montre que comme vagabonde. On croit que les aigrettes signalées à Clarenceville appartiennent à l'espèce *Ardea occidentalis*, la plus grande qui soit dans le monde. L'oiseau a son habitat normal dans le sud des États-Unis et au Mexique.

Trois nouveaux cas de paralysie infantile à Montréal

Caractère bénin

Le nombre total des cas de paralysie infantile signalés aux autorités médicales de Montréal, depuis le début de l'année, se chiffrait hier soir à 64, avec la découverte de trois nouveaux cas dans la ville même, hier. En plus, un enfant de Verdun est sous observation au Children's Memorial Hospital, et les médecins donneront leur diagnostic dans son cas, aujourd'hui.

Des 64 personnes atteintes de paralysie infantile, 18 sont de retour dans leurs familles, en convalescence. Bien que la découverte de cinq nouveaux cas, durant les deux derniers jours, ait causé de l'inquiétude dans certains milieux, les autorités médicales affirment qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer et que la maladie, à Montréal, n'a pas, pour le moment du moins, l'aspect dangereux.

Le Dr Robert-H. Elder, du Children's Memorial Hospital, a déclaré que la plupart des cas traités à l'hôpital avaient ou ont un caractère bénin, et qu'ils n'ont pas causé d'inquiétude aux médecins, parce qu'ils avaient été signalés, dès le début, aux autorités médicales. Le Dr Elder espère que la population va continuer à prendre, comme elle l'a fait jusqu'ici, les mesures préventives contre la maladie et, surtout, signaler aux autorités médicales tous les cas qu'elle pourrait découvrir.

Dans les divers hôpitaux

Voici le rapport complet des divers cas de paralysie infantile

La lettre des évêques espagnols

ELLE VIENT DE PARAÎTRE DANS LA COLLECTION DU "DOCUMENT" — IL FAUT LA REPANDRE A PROFUSION — DONNEZ TOUT DE SUITE VOS COMMANDES

La lettre des évêques d'Espagne à leurs collègues du monde entier, dont l'importance est capitale, vient de paraître en brochure, sous couverture de papier fort, dans la collection du "Document". Ce sera le moyen de lui assurer, par delà la publication dans le journal, une diffusion nouvelle et considérable. Or il importe que cette pièce soit connue du plus grand nombre de gens possible; car, partout, elle dissipera des erreurs et, rétablira la vérité.

Que tous ceux qui veulent participer à cette salutaire propagande veuillent donc bien adresser — et le plus tôt possible — leurs commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, à Montréal. Les commandes seront exécutées dans l'ordre de leur réception. Prix: 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine (franco). Au cent, \$7.00, (et non point \$7.50, comme il a été dit par erreur); au mille, \$50 (port en plus dans les deux cas). Toute commande à l'unité et à la douzaine doit être accompagnée d'une remise correspondante.

Les ordinations

A la cathédrale, dimanche prochain

Liste des ordinands

Dimanche prochain, à 7 heures du matin, S. E. Mgr Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, confèrera les ordres mineurs et majeurs à de nombreux séminaristes et religieux. Cependant, il ne confèrera pas le sacerdoce. Voici la liste des ordinands:

A la tonsure

Les Franciscains: Juges Massé, Oslas Vandandale, Normand Thibodeau, Emile Turgeon, Herménégilde Langevin.

Les religieux de Sainte-Croix: Paul Nadeau, Marcel Plamondon, Gaston Julien, Albert Brien, André Legault, Georges St-Aubin, Roland Gauthier, Maurice Lafond, Laurent Picard, Remigius Rossignol, Gérard Gendron.

Les Capucins: les Frères Marie-Louis, de St-Eloi; Guy, de Montréal; Yvon, de la Rivière Trois-Pistoles; Georges, de Québec; Armand, de St-Philippe de Laprairie; Emile, de la Rivière Trois-Pistoles; Raphaël, de Charlebourg; Jean-Joseph, de St-Cyrille de Wendover; Irénée, de Montréal; Alfred, de St-Alexandre.

Aux premiers ordres mineurs

Les séminaristes des Missions étrangères: Marcel Turcotte, Paul Dery, Philippe Mercier, Fernand Gaudry, Anthime Leblanc, Lucien Lafond, Lucien Beaulieu, Wilfrid Rioux, Henri Desjardins, Jean-Bernard Bazinet.

Les Franciscains: Jean-Paul Morneau, Walter Bédard.

Les religieux de Ste-Croix: Léo Brisebois, Emile Dohndorf, Henri-Paul Senécal, Alphonse Tétrault, Jean Durand, Amédée Cordeau, Paul-Almé Martin, Edouard McCarthy, James-Andrew Smith, Gérard Petit, Léandre Fréchet, Oslas Melançon, Arnold Toner, Raoul Bergevin.

Les Pères du St-Sacrement: Paul-Emile Rheault, Jean-Marie Chaloux, Gabriel Fillion, Agénor Thérout.

Les deuxième ordres mineurs

Les Franciscains: Léandre Polier, Richard Bernier, Oslas Melançon, André Jarry, Victor Lecavay, Marcel Lamoureux, Pierre Poisson, Edmond Geoffron, Léo Corbett, Jean Tétrault, Arthur Gertin, Jean-Marie Gaboury.

Les Pères du St-Sacrement: Jacques Thibodeau, Louis-Philippe Audet, Jean-François Bérubé.

Au sous-diaconat

Le franciscain Gérard-Raymond Turgeon, le trapiste Marie Vital.

Les religieux de Ste-Croix: Jean-Raymond Corbett, Adrien-Marie Lagüe, Joseph-Eugène Gagné, Albin Poltras.

Les Pères du St-Sacrement: Jacques Thibodeau, Louis-Philippe Audet, Jean-François Bérubé.

Au diaconat

Les séminaristes (du grand séminaire): Georges Levesque, Theodore Mooney, Gabriel Amireault, Rostus Guilbault, Henri Pichette, Alfred Tremblay, Marcel Laurin, Maurice Dwyer.

Les séminaristes des Missions étrangères: Philippe Chouinard, Gustave Prévoist, Léo Polier, Emile Houde, Paul-Emile Lahaye, Joseph Dupuis, Maurice Michaud, Lionel Labelle, Yvon Guérin.

Les Franciscains: César Arcand, René Ducharme, Valère Massicotte, Honoré Fortier, Luc-Marie Chabot, Honoré Guilbert, Aurèle Villeneuve, Ubalde-Marie Gertin, Irénée St-Armand, Michel-Joseph Seiferling.

Les religieux de Ste-Croix: Irénée-Marie Bouchard, Elphège-Marie Brassard, Marcel L'Heureux, Louis-Philippe Labrosse, Léo Larivière.

Les Frères Capucins: Laurent, de la Rivière des Prairies; Hugolin, de St-Ambroise; Philippe, de Montréal; Bernardin, des Hauteurs.

A Québec

Québec, 17. (D.N.C.) — Son Eminence le cardinal Villeneuve a conféré ce matin les deux derniers ordres mineurs à 23 clercs, à la chapelle Saint-Louis de la Basilique de Québec. Demain, en l'église cathédrale, le primate de l'Eglise canadienne élèvera au diaconat 37 séminaristes.

Ordres mineurs

Diocèse de Québec: MM. Noël Baillargeon, Gustave Bouchard, Adrien Cloutier, Gérard Dion, Rosario Doyle, Léo Dubord, Elzéar Fortier, Jean-Marie Garant, Jean-Paul Huot, Laurent Leclerc, Roméo Lemelin, Georges-Henri Marois, Armand Mathieu, Maurice Mathieu, Joseph Ménard, Rodolphe Mercier, Roméo Miville, Jean Rondeau, Moïse Roy, Robert Trudel.

Diocèse de Nicolet: Albert Martin.

Diocèse de Gaspé: Emond Lemire, Gérard Maltais.

Diaconat

Diocèse de Québec: MM. Robert Campagna, Achille Couture, Gérard Fortin, Irénée Frenette, Arthur Gagnon, Benoit Garneau, Donat Gendron, Patrice Germain, Antoine Gilbert, Lucien Godbout, Noël Lacroix, Jean-Marie Leblond, Fernand Marquis, Jules-Albert Ménard, Bernard Morisset, Laurent Nicole, Sylvio Picard, Raymond Potvin, Lucien Poulin, Onésime Pouliot, Alfred Quirion, Omer Richard, Sylvio Roberge, Henri Samson, Louis-Albert Vachon.

Diocèse des Trois-Rivières: Paul-Emile Caron.

Diocèse de Nicolet: Roland Ouellet.

Diocèse de Gaspé: Charles Nard, Alfred Bujoli, Félix Gagné, Jean-Paul Goupil, Gérard Guite, Louis Laffoley, Albert St-Laurent.

Diocèse de Charlottetown: Jean-François Buote.

Diocèse de Haliburton: Albert Simard.

Diocèse de Green-Bay, (Wisconsin): Byran Bélanger.

Faits divers

La tragédie du bassin Louise

La deuxième victime est

Mlle Marguerite Fortier

Québec, 17. — (C.P.) — La deuxième victime de la tragédie qui s'est produite dans la nuit de mercredi à jeudi à Québec, alors qu'une automobile a plongé dans le bassin Louise, a été identifiée comme étant Mlle Marguerite Fortier, de Québec. Le conducteur de la voiture avait déjà été identifié, hier midi, comme étant M. Ovide Turcotte, 28 ans, de Limoilou.

La police de Québec, craignant que d'autres personnes aient pu se trouver avec les deux victimes au moment où l'automobile a fait le plongeon fatal, doit faire sonder de nouveau le bassin Louise, par un scaphandrier, à l'endroit où l'on a repêché la voiture.

Homicide involontaire

Verdict du jury dans l'affaire

Cyrus Boucher

A 2 h. 15, hier après-midi, les jurés, dans la cause de Cyrus Boucher, rendaient par la voix de leur président, un verdict d'homicide involontaire avec recommandation à la clémence du tribunal. La sentence sera rendue à la fin du terme des Assises, Boucher était accusé d'avoir tué sa femme, Juliana Champagne, le 3 mars dernier, en la frappant à coups de marteau.

Au pénitencier

Ottawa, 17. — Wilfrid Daigle, 28 ans, Raoul Boileau, 38 ans, et Jean-Louis Piché, 25 ans, ont été condamnés, le premier à 7 ans de pénitencier et les deux autres à 5 ans, par le magistrat Lester Clayton. Les trois hommes, tous de Montréal, ont été trouvés coupables de conspiration dans le but de commettre un vol en se servant d'armes à feu, à une succursale de la Banque Provinciale à Orléans.

En imposant la peine maximale le magistrat fit remarquer que Daigle avait été trouvé avec un fusil chargé en sa possession.

Le constable Drouin subit une enquête préliminaire

Sorel, 17. — M. le magistrat J. A. Dubeau, du district judiciaire de Joliette, a condamné hier le constable Lucien Drouin, de la Police Provinciale, à subir une enquête préliminaire, sous l'accusation d'avoir assailli et blessé Rosalre Pélouquin, le 2 septembre dernier, en opérant l'arrestation de celui-ci. A la demande du procureur de la Défense, l'enquête préliminaire a été continuée au 23 septembre afin de compléter la preuve de la Défense.

Quant au plaignant, Rosalre Pélouquin, il a comparu pour répondre à une troisième accusation de vagabondage, mais à la demande du procureur du constable Drouin, Me Antoine Rivard, le procès de Pélouquin sur cette troisième accusation a été aussi ajourné au 23 septembre.

Pélouquin, déjà condamné à subir son procès sous deux précédentes accusations (celle d'avoir pénétré par effraction dans les chantiers Manseau et celle d'avoir résisté aux agents de la paix) prétend que le constable Drouin l'a brutalisé, en l'arrestant, le 2 septembre dernier.

Collision

Vers 8 h. 25, hier soir, une collision d'automobiles qui aurait pu avoir des conséquences très graves se produisit au coin des rues Bloomfield et Saint-Viateur à Outremont, quand un auto Chevrolet allant vers l'ouest, rue Saint-Viateur, et conduit par M. Fred Henry, 5554 rue Saint-Dominique, frappa de flanc un auto de marque Studebaker qui, au moment du choc, se dirigeait vers le nord de la rue Bloomfield, et qui était conduit par M. Alfred Monette, 62, rue Roslyn, à Toronto. Personne ne semble avoir subi de blessures dans l'accident bien que la voiture de M. Monette ait été renversée sur le côté par la violence du choc, et surtout par l'effort que fit le chauffeur en tournant pour atténuer la collision en autant que possible.

M. Henry, qui se trouvait dans l'auto avec son mari, souffrit d'un choc nerveux.

Alambic saisi

A la tête d'une escouade de 26 agents, le capitaine Maurice Valliquette, de la Régie des alcools, a fait hier la saisie d'un alambic de belle envergure à Rosemont. L'appareil, d'une valeur de \$15,000, a une capacité de 300 gallons par jour. L'alambic était situé en arrière des numéros 5320 et 5322, 12e avenue Rosemont. Six hommes furent arrêtés à la suite de la descente de la police. Ce sont Robert McCulllan, Max Blittman alias Miller, René Bérubé et Noël Côté, L'immeuble, qui abritait cet alambic, portait une affiche ainsi libellée: "The Home of mother's tasty pies".

Récepteurs

Trois hommes ont été arrêtés hier après-midi par les sergents-détectives Hamel et Dubuc sous les ordres du lieutenant-détective E. Coulombe et conduits aux quartiers généraux de la police, sous l'accusation de vol et de recel. Au moment de leur arrestation, les trois hommes chargeaient des pièces de deux sur un camion dans une rue parallèle à la rue Aylwin. Ce sont: Gérard Secours, 28 ans, sans adresse connue, Paul Lambert, 37 ans, 2045 Joliette, et Sam Charles, 31 ans, 1565, rue Clarke.

Acquitté

James Pormonkovay, alias Farmer, a été acquitté de la tentative de meurtre dont il était accusé, sur la personne d'Étienne Pormonkovay. L'on sait qu'au cours d'une bataille dont les participants s'étaient enivrés, l'acquétté avait attaqué la personne sus-mentionnée avec un rasoir, à 1672 rue Grubert, le 22 mai dernier.

ACHETÉ BIEN QUI ACHÈTE CHEZ
DUPUIS
Nouveaux PALETOTS d'automne pour hommes

Votre paletot d'automne ne vous coûtera pas cher, à ce prix, si vous tenez compte que nous offrons des lainages de belle qualité et dans les plus nouveaux dessins et coloris. Nouvelle coupe RAGLAN—d'une parfaite élégance masculine. CARREAUX ou QUADRILLES les plus en vogue sont aussi inclus dans le groupe. Chacun bien doublé et fini avec soin.

Tailles 34 à 46.

\$20.

PAIEMENTS FACILES SI DESIRE.

Nous sommes les dépositaires autorisés des vêtements

FASHION-CRAFT

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

OUVERTS LE SAMEDI SOIR JUSQU'À 10 HEURES.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, secrétaire.

Cantonnier blessé grièvement

St-Jérôme, 17. — M. Emmanuel Gagnon, 38 ans, de St-Jérôme, a été à demi enseveli sous une charge de gravier, alors qu'il travaillait à la construction d'un bout de chemin sur la route Montréal-St-Jérôme. Le cantonnier a été transporté chez lui dans un état grave. Il souffre d'une fracture du cou et de graves lésions internes.

Il s'est enlevé la vie

Le coroner Prince a rendu un verdict de suicide dans le cas d'Armand Audette, 26 ans, 6719 rue Hadley, qui s'est tiré une balle de revolver dans la tête parce qu'une jeune fille qu'il aimait, Mlle Angeline Mastropoli, 22 ans, 5730, rue Hadley, avait repoussé ses avances et refusé de le recevoir. L'enquête a révélé que le jeune Audette s'était tué sur le seuil même de la demeure de celle qu'il aimait. On a trouvé dans les vêtements d'Audette une lettre dans laquelle celui-ci écrivait à son frère, au pénitencier de St-Vincent de Paul, lui avouant qu'il en avait assez de la vie en général. Une sœur d'Audette a révélé que son frère était découragé parce qu'il ne pouvait pas trouver de travail.

Le juge Rowell dans l'Ouest

Ottawa, 17. (C.P.) — Le juge en chef Rowell, président de la Commission royale sur les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral, accompagné du secrétaire de la Commission, M. Alexander Skelton, est en route vers l'Ouest pour y consulter les autorités des divers gouvernements provinciaux sur la procédure à suivre devant la commission.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Deux chauffeurs de taxi observent un pacte de suicide

St-Jovite, 17. — Un jury du coroner, présidé par le Dr G. Latour, de St-Jovite, a rendu un verdict de suicide dans le cas de deux chauffeurs de taxi de Montréal: Gerald Decelles, 33 ans, 2133, rue Bleury, et William Settevirgilio, 40 ans, 1381, rue Argyle, qui se sont enlevés la vie, dans un taxi, sur la route de la cas Ouellet, non loin de St-Jovite. L'enquête a révélé que les deux hommes, dont l'un, Settevirgilio, venait de se quereller avec sa femme, et l'autre, Decelles, avec son amie, ont fait un pacte de suicide et qu'ils se sont empoisonnés avec du monoxyde de carbone en abouchant un tube de caoutchouc au tuyau d'échappement. La découverte de l'automobile contenant les deux cadavres a été faite, hier matin, sur la route, à une mille et demi de St-Jovite, par Mlle Agathe Cadieux, employée chez Mme R. Williams, de St-Jovite. La jeune fille a cru que les deux chauffeurs de taxi dormaient sur le siège d'avant et en informa Mme Williams. Celle-ci, intriguée par les ronflements du moteur de la voiture et par ses fanaux allumés, s'approcha de l'automobile et constata que les deux hommes étaient asphyxiés. Elle fit aussitôt appeler un médecin, qui constata que la mort avait déjà fait son œuvre.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies les plus réduits, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, transports, etc. Téléphone: BELAIR 2261.

STIMULE ET RAFRAÎCHIT

Vous Convaincra

12 ONCES

5¢

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

VAUT 2 FOIS SON PRIX

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN

RAFRÂCHISSANT ET SAIN